

LE RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES

*Service public territorial de l'accompagnement
et de l'insertion des jeunes*



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2018



SOMMAIRE

1	Repérer, mobiliser, accueillir, informer et orienter	PAGE 5
2	Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du parcours	PAGE 11
3	Appui au recrutement et à l'intégration dans l'emploi	PAGE 19
4	Les Missions Locales : des espaces d'initiative et d'innovation pour développer les réponses apportées aux jeunes	PAGE 25
5	L'organisation du réseau des Missions Locales	PAGE 31
6	Un réseau structuré	PAGE 34

LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE DE L'ACTION DES MISSIONS LOCALES

LE RÔLE DES MISSIONS LOCALES DÉFINI PAR LE CODE DU TRAVAIL

Le rôle des Missions Locales est défini par le Code du travail aux articles L5314-1 et suivants qui leur confèrent une mission de service public, les plaçant ainsi hors des appels d'offre pour les actions qui leur sont confiées.

Elles ont pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'accès à la formation professionnelle initiale ou continue, ou à un emploi. Elles favorisent la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale.

Elles contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Elles sont reconnues comme participant au repérage des situations qui nécessitent un

accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins, et comme mettant ainsi en œuvre les actions et orientant les jeunes vers des services compétents qui permettent la prise en charge du jeune concerné par le système de santé de droit commun et la prise en compte par le jeune lui-même de son capital santé.

Les résultats obtenus par les Missions Locales en termes d'insertion professionnelle et sociale, ainsi que la qualité de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes sont évalués dans des conditions qui sont fixées par convention avec l'État, la Région et les autres collectivités territoriales qui les financent. Les financements accordés tiennent compte de ces résultats, appréciés au regard du contexte territorial, de la situation économique et du marché de l'emploi.

LES MISSIONS LOCALES, DES ASSOCIATIONS LOI 1901 PRÉSIDÉES PAR LES ÉLUS

Les Missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes prennent la forme d'une association (ou d'un groupement

d'intérêt public) constituée entre l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des organisations professionnelles et syndicales et des associations.

Elles sont toutes présidées par un représentant des collectivités locales ou territoriales qui les financent. Les Missions Locales ont une autonomie de gestion et une autonomie de décision. Les partenaires qui concourent à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sont réunis au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale : élus des différentes collectivités territoriales, représentants des services de l'État et des organismes publics, représentants des syndicats d'employeurs et de salariés, associations d'action sociale.

LES VALEURS DES MISSIONS LOCALES PORTÉES PAR LA CHARTE NATIONALE

La Charte nationale des Missions Locales, adoptée en 1990, décrit les principes d'intervention et les valeurs des Missions Locales et des partenaires des territoires, pour « construire ensemble une place pour tous les jeunes ».

Les Missions Locales : le service public territorial de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes

Créé à titre expérimental en 1982 puis généralisé à partir de 1989, le réseau des 437 Missions Locales et de leurs 14 ARML constitue le service public territorial de l'accompagnement global et personnalisé des parcours d'insertion des jeunes. Présidées par les élus locaux, les Missions Locales sont à la fois les acteurs territoriaux des politiques de jeunesse et les opérateurs du déploiement des dispositifs publics d'insertion des jeunes. Elles pilotent l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique territoriale favorisant l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie, en partant de leurs projets, de leurs attentes, de leurs besoins, en lien direct avec le contexte des bassins d'emploi.

Les Missions Locales sont intégratrices et démultiplicatrices des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales, dans leurs domaines respectifs de compétences. Dans le cadre de leur projet territorial, les Missions Locales mobilisent les acteurs publics, économiques et associatifs, comme la diversité des ressources des territoires contribuant à lever la globalité des freins à l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie.

Responsables de la mise en œuvre du droit à l'accompagnement, les Missions Locales ont proposé à plus de 300 000 jeunes de signer un parcours personnalisé et contractualisé, dont près de 100 000 dans le cadre de la Garantie Jeunes, forme intensive de l'accompagnement global. Dans le cadre du partenariat renforcé, près de 150 000 jeunes chômeurs ont été accompagnés dans leur Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), délégué par Pôle emploi. Sur une année, près de 1,2 million de mesures de formation, d'insertion professionnelle ou d'engagement ont été mobilisées pour la construction des parcours de ces jeunes. Plus d'un jeune sur deux accompagné entre en situation professionnelle (54,4 %) dont 380 000 en emploi, 148 000 en formation et 50 000 en contrats en alternance, 19 000 en Service Civique, dont 3 000 accueillis en mission de volontariat au sein du réseau.



LE CADRE COMMUN DE RÉFÉRENCE DE L'OFFRE DE SERVICE DES MISSIONS LOCALES

Le réseau des Missions Locales a formalisé en 2018 le Cadre commun de référence de son offre de service, définissant les principes et le contenu des actions mises en œuvre dans les territoires pour les jeunes et avec les partenaires. Le Cadre commun s'attache à décliner les principes d'organisation des Missions Locales. Il prend la forme d'un référentiel décrivant la gouvernance associative, le projet partenarial et les pratiques communes au réseau autour d'axes d'intervention auprès des jeunes et des entreprises : • repérer et mobiliser • accueillir et informer • orienter • accompagner les parcours • accompagner les entreprises dans leurs recrutements.

Le Cadre commun de référence de l'offre de service des Missions Locales définit le socle des actions conduites par le réseau, avec une adaptation de celles-ci aux spécificités des territoires, des jeunes accompagnés et des partenariats.

L'ESSENTIEL DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES EN 2018

Près d'1,1 million de jeunes accompagnés dans leur accès à l'emploi et à l'autonomie, dont **407 000** sont accueillis pour la première fois.

Plus de 300 000 jeunes ont signé un parcours personnalisé et contractualisé, dont près de **100 000** dans le cadre de la Garantie Jeunes.

Près de 150 000 jeunes chômeurs ont été accompagnés dans leur Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), délégué par Pôle emploi.

Près de 1,2 million de mesures de formation, d'insertion professionnelle ou d'engagement ont été mobilisées pour la construction des parcours de ces jeunes.

Plus d'un jeune sur deux entre en situation professionnelle (54,4 %) dont **380 000** en emploi.

148 000 jeunes en formation et **50 000** contrats en alternance.

19 000 jeunes ont été accompagnés en mission de Service Civique, dont **3 000** au sein du réseau.



437 MISSIONS LOCALES
ET **6 788** LIEUX D'ACCUEIL

14 ARML

12 980 PROFESSIONNELS

Repérer, mobiliser, accueillir, informer et orienter

1

1 Les jeunes accompagnés par les Missions Locales en 2018

AVERTISSEMENT : les données présentées dans cette partie du rapport d'activité national sont issues d'un traitement statistique réalisé par le Bureau métier, à partir du système d'information I-Milo, utilisé par les Missions Locales pour enregistrer l'ensemble des données sur les jeunes et leurs parcours. Les exemples d'initiatives sont issus d'un appel à contribution lancé par l'UNML auprès du réseau en octobre 2019.

En 2018, 1 118 117 jeunes ont été accompagnés par le réseau des Missions Locales, dont 570 294 jeunes hommes (51,5 %) et 537 823 jeunes femmes (48,5 %). Les Missions Locales ultramarines ont accompagné 65 454 jeunes en 2018 (49,6 % sont des jeunes femmes), représentant 5,9 % de la population totale accompagnée par le réseau.

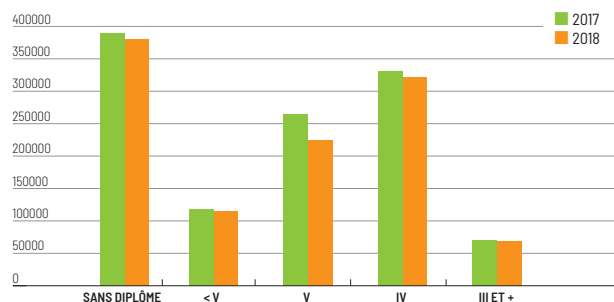


48,5%
Femmes



51,5%
Hommes

Parmi les jeunes accompagnés, les jeunes âgés de 18 à 25 ans sont les plus nombreux (88,4 %), les mineurs et les jeunes âgés de plus de 26 ans représentant respectivement 5,9 % et 5,6 % des jeunes accompagnés.



Évolution des jeunes accompagnés par niveau

Le nombre des jeunes accompagnés est en diminution de 5,6 % sur un an, passant de 1 174 324 en 2017 à 1 108 117 en 2018. Cette évolution concerne autant les jeunes femmes (-5,8 %) que les jeunes hommes (-5,5 %). Seul le nombre des jeunes mineurs est en augmentation sur un an (+7 %).

Les jeunes de niveau égal et inférieur au CAP restent très majoritaires parmi les jeunes accompagnés, représentant près des deux tiers (64,8 %) du public des Missions Locales en 2018, malgré la

diminution importante du nombre des jeunes de niveau V (niveau CAP) sur un an (-15,5 %).

Les jeunes issus des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ou des Zones rurales de revitalisation (ZRR) (343 664 jeunes dont 196 511 issus de QPV) représentent près d'un tiers des jeunes accompagnés en 2018 (31 %) et leur diminution sur un an (-5,7 %) est la même que pour l'ensemble de la population (-5,6 %). Les jeunes accompagnés en 2018 originaires d'un pays hors Union européenne (88 646 jeunes) sont en augmentation de 9 % sur un an.

NIVEAU DE FORMATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

Niveau VI et V bis : sorties en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (6^e à 3^e) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).

Niveau IV : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, Deug, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac + 2 (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école).

2 Les jeunes nouvellement accueillis en 2018

En 2018, les Missions Locales ont accueilli 406 946 jeunes pour la première fois, dont 52 % sont des jeunes hommes (211 599) et 48 % des jeunes femmes (195 347).

Jeunes nouvellement accueillis en 2018 par genre et par région

RÉGIONS	JF	JH	TOTAL	%
Auvergne-Rhône-Alpes	22 208	23 488	45 696	11,2
Bourgogne-Franche-Comté	7 709	8 433	16 142	4,0
Bretagne	9 158	9 769	18 927	4,7
Centre-Val de Loire	7 268	8 181	15 449	3,8
Corse	972	1 054	2 026	0,5
Grand-Est	13 900	15 064	28 964	7,1
Guadeloupe	1 265	1 287	2 552	0,6
Guyane	1 071	1 280	2 351	0,6
Hauts-de-France	20 435	22 665	43 100	10,6
Île-de-France	32 418	35 720	68 138	16,7
La Réunion	4 427	4 725	9 152	2,2
Martinique	1 555	1 582	3 137	0,8
Mayotte	669	621	1 290	0,3
Normandie	8 601	9 865	18 466	4,5
Nouvelle-Aquitaine	18 654	20 248	38 902	9,6
Occitanie	18 284	19 534	37 818	9,3
Pays de la Loire	9 109	9 740	18 849	4,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17 644	18 343	35 987	8,8
TOTAL	195 347	211 599	406 946	100

Le nombre des jeunes nouvellement accueillis est en légère diminution sur un an (-2,4 %). C'est surtout le nombre des jeunes femmes en 1^{er} accueil qui est en baisse (-3,9 %). Les jeunes âgés de 18 à 21 ans restent majoritaires (65,3 %) parmi les jeunes nouvellement accueillis par les Missions Locales en 2018.



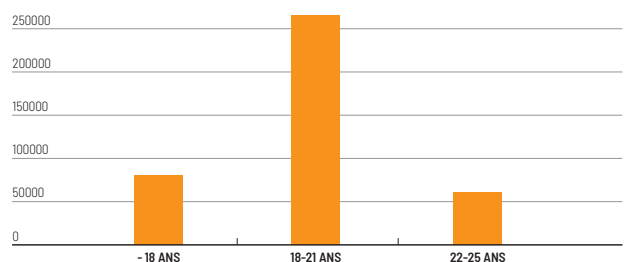
Nombre de jeunes en 1^{er} accueil par genre

L'évolution du nombre des jeunes nouvellement accueillis sur un an est différente selon leur âge. Alors que le nombre des jeunes âgés de 18 à 21 ans ou de 22 à 25 ans accueillis diminue respectivement de 3 % et de 8,9 %, le nombre des jeunes mineurs augmente en un an de 5,7 %, passant de 76 012 en 2017 à 80 343 en 2018.

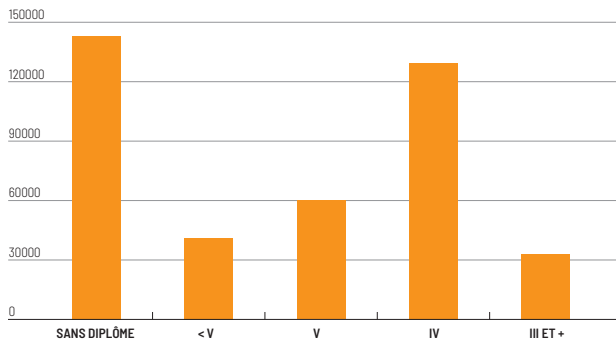
C'est surtout le nombre des jeunes hommes âgés de moins de 18 ans qui augmente le plus (+8,7 %) alors que celui des jeunes femmes mineures reste quasiment stable (+1,4 %).

Alors que le nombre de jeunes « décrocheurs » de la formation initiale diminue sur la même période, l'augmentation du nombre des mineurs nouvellement accueillis tient en grande partie aux actions conduites par les Missions Locales pour « aller vers les jeunes ».

Les jeunes sans certification, avec un niveau inférieur au CAP, restent très présents parmi les jeunes nouvellement accueillis par les Missions Locales en 2018. Ils représentent 45,2 % des jeunes en premier accueil, alors qu'ils ne sont que 5 % des jeunes de 16 à 18 ans actuellement en dehors de toute formation formelle la même année. (Rapport « La formation obligatoire des 16-18 ans - 13 janvier 2020 - Rapport Roger-Charrière).



Nombre de jeunes en 1^{er} accueil par âge



Nombre de jeunes en 1^{er} accueil par niveau de formation

Les Missions Locales continuent à être très engagées dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes non diplômés, car les conséquences de l'absence de diplôme sont de plus en plus lourdes pour ces jeunes. Le nombre des jeunes non diplômés augmente sur un an de 1 % (+1 866 jeunes) alors qu'il diminue pour les jeunes de niveau CAP (-10 %) ou de niveau égal ou supérieur au baccalauréat (-3,8 %). Ce sont surtout les jeunes hommes non diplômés qui sont plus nombreux en 2018 (+2,8 %) alors que le nombre des jeunes femmes diminue (-1,5 %).

La diminution du chômage des jeunes en 2018 n'a pas eu d'effet sur l'insertion dans l'emploi des jeunes non diplômés, dont le taux de chômage reste très élevé, à plus de 40 % (« Le taux de chômage selon l'âge » - Observatoire des inégalités – Février 2019).

Toutefois, l'augmentation du nombre des jeunes en 1^{er} accueil de niveau bac + 3 (+5,1 % à 10 492) et de niveau bac + 5 (+2,3 % à 4 197) est également observée sur un an.

Parmi les jeunes nouvellement accueillis en 2018, 28,3 % habitent un territoire isolé, dont 15,7 % en Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) et 12,6 % en Zone de revitalisation rurale (ZRR). Leur nombre est en diminution de 3,3 % sur un an, quels que soient le territoire isolé d'origine et le genre des jeunes nouvellement accueillis. Les jeunes accueillis pour la première fois par les Missions Locales ultramarines (18 482 jeunes) représentent 4,5 % du total des jeunes, nombre en diminution (-3,4 %) sur un an, baisse plus sensible que pour la population métropolitaine.

Les jeunes en 1^{er} accueil en 2018 sont très majoritairement célibataires (96 %), seulement 4 % d'entre eux vivent en couple (mariés ou pacsés).

Seulement 35,5 % des jeunes nouvellement accueillis (144 361 jeunes) ont le permis de conduire B dont 69,4 % d'entre eux (100 192 jeunes) disposent d'un moyen de locomotion motorisé (auto ou moto).

3 Les actions pour « aller vers les jeunes »

Les Missions Locales organisent de nombreuses actions, souvent innovantes, en partenariat avec les acteurs locaux, pour aller à la rencontre des jeunes qui sont « décrocheurs » ou qui habitent des territoires isolés, en Quartier prioritaire de la Politique de la Ville ou en Zone rurale de revitalisation. **Voici quelques illustrations par des actions menées partout en France en 2018 :**



La Mission Locale de Charleville-Mézières s'est engagée à aller à la rencontre des jeunes avec un bus itinérant. Ainsi, un partenariat avec des mairies s'est mis en place et une convention a été signée avec l'agence Alter Ego Intérim pour la location de leur bus. Celui-ci permet de recevoir chaque jeune en entretien délocalisé afin de présenter l'offre de service et de commencer un accompagnement individuel grâce à une présence itinérante deux fois par semaine.

La Mission Locale de Ouest Provence a engagé une action « Espace solution emploi » pour rencontrer et mobiliser un public non connu ou des jeunes connus à remobiliser, avec la présentation de son offre de service, de son actualité en partenariat avec le PLIE et une structure de proximité comme un centre social.

Dans le cadre de sa stratégie d'intervention « hors les murs », **la Mission Locale pour l'emploi de Strasbourg** a noué un partenariat inédit avec l'association qui organise le festival « Au Grès du Jazz » sur la commune de La Petite Pierre. Dans le cadre d'une mission de Service Civique, des jeunes résidant au sein de différents quartiers strasbourgeois ont eu l'opportunité de participer au montage d'un spectacle de jazz comme de vrais professionnels.

La Mission Locale de Blois anime l'action PARIE (Parcours accompagné pour la réussite et l'insertion des élèves) dont l'objet est d'accompagner chaque année des élèves de troisième dans leurs choix d'orientation afin de prévenir le risque de décrochage scolaire. Menée dans le cadre de la Politique de la Ville, elle s'appuie sur une coopération entre équipes pédagogiques du collège et de la Mission

Locale. Les élèves se voient proposer un certain nombre d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels animés par les conseillers de la Mission Locale. Ces temps de réflexion et d'élaboration relatifs aux choix professionnels peuvent être étayés par des immersions en plateaux techniques (CFA ou lycée professionnel) ainsi que lors du stage pratique de troisième.

La Mission Locale de Bastia anime l'action « Jeunes Vulnérables » qui propose au public d'adolescents et de jeunes adultes accueilli une prestation spécifique d'accompagnement conduite par le psychologue, en complémentarité du travail du conseiller en insertion sociale et professionnelle. Elle permet une prise en compte globale et l'étude approfondie de toute solution concourant à l'accès vers la formation, l'alternance et/ou l'emploi de jeunes qui rencontrent des freins majeurs dus à leur situation de vulnérabilité.

Des actions sont également conduites par les Missions Locales pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes réfugiés. **La Mission Locale du Douaisis** accueille tous les jeunes migrants quel que soit



leur statut et elle leur propose un accompagnement global pour la réalisation des démarches administratives avec un accent mis sur leur accès à l'emploi. **La Mission Locale de Reims** a organisé l'accueil des migrants sur le modèle des villes allemandes : « Reims sans frontières ». Elle leur propose un accompagnement sur 4 mois avec une intégration facilitée grâce à la mobilisation du tissu associatif et des bénévoles. 120 jeunes migrants ont bénéficié de cet accompagnement depuis le début de l'action, dont 80 % avec une issue positive.

ET DES INITIATIVES RÉGIONALES

Les Missions Locales se mobilisent également au plan régional, pour aller à la rencontre des jeunes de manière concertée dans le cadre des actions conduites par leur ARML. **En Hauts-de-France**, l'ARML a organisé un plan d'actions pour favoriser le repérage des jeunes et renforcer l'attractivité des Missions Locales, au moment où elles enregistraient une baisse significative (-18 %) du nombre de jeunes nouvellement accueillis.

Ce plan s'est articulé autour d'un axe de « repérage » et d'un axe de « communication » avec la construction d'une vision commune sur l'approche des « jeunes invisibles ». Plusieurs actions ont été organisées : l'identification des pratiques de repérage des jeunes, la réalisation de monographies pour alimenter un guide de bonnes pratiques sur le repérage des « invisibles », l'élaboration d'un état des lieux de la communication au sein du réseau, la définition d'une stratégie de marque régionale, la constitution d'un kit de communication, la conception et le déploiement d'opérations de communication coordonnées sur le repérage des jeunes et l'organisation d'un événement régional intégrant la remise de trophées de l'innovation.



4 L'information et l'orientation des jeunes

Le Cadre commun de l'offre de service des Missions Locales décrit les actions conduites pour accueillir tous les publics, pour les informer, les aider dans leur recherche d'informations, afin d'apporter un conseil qualifié pour leur permettre de s'orienter au mieux vers les acteurs et services selon leurs besoins :

- un accueil multicanal adapté aux besoins et usages des jeunes avec des modalités d'accueil diversifiées ;
- la mise à disposition d'une information complète et actualisée sur l'offre du territoire à destination des jeunes ;
- un appui individualisé pour la recherche d'informations ;
- la réalisation avec le jeune d'un diagnostic pour évaluer sa situation sociale et professionnelle ;
- l'aiguillage du jeune vers le bon interlocuteur (en interne à la Mission Locale ou en externe).

Les professionnels des Missions Locales proposent à chaque jeune une information et une orientation personnalisées pour construire avec lui un parcours vers l'autonomie et l'emploi, avec la prise en compte globale de ses besoins, de ses attentes et de ses projets. Le conseiller référent unique du parcours accompagne le jeune pour qu'il s'informe, s'oriente, définisse et mette en œuvre son projet, lève les freins à son insertion professionnelle afin de sécuriser son parcours dans des domaines très diversifiés : emploi, formation, accès aux droits sociaux, santé, logement, ressources, mobilité, participation citoyenne, activités culturelles, sportives et de loisirs. Le réseau des Missions Locales, acteur national de référence pour la mise en œuvre du Conseil en évolution professionnelle, développe de nombreuses actions pour permettre aux jeunes de mieux connaître les métiers, les formations et les entreprises afin de mieux s'orienter dans leurs choix professionnels.

Des illustrations partout en France

La Mission Locale du Bassin annécien a initié l'action « Modul'o »,



organisée en 4 modules qui s'adressent à tous les jeunes en demande d'orientation ou de réorientation. Ces modules leur permettent de prendre le temps de la réflexion et de la construction, de se poser les bonnes questions en termes de projet professionnel porteur d'emploi, d'éviter les pièges avant d'amorcer une trajectoire professionnelle, tout en respectant leurs intérêts professionnels et en s'assurant que leur projet reste réalisable.

La Mission Locale du Pays de Cornouaille organise des rallyes afin de permettre aux participants de se faire une idée de l'étendue des métiers existant dans les secteurs professionnels présentés, en privilégiant l'approche participative, les mises en situation et les échanges avec des professionnels. Trois types de métiers sont privilégiés : les métiers du numérique, de l'aide à la personne et ceux du sport et de l'animation.

La Mission Locale du Bassin d'Épinal organise la semaine de promotion des métiers du bâtiment avec des visites d'entreprises et



de chantiers, une visite du CFA, un petit déjeuner réunissant employeurs et jeunes, une rencontre avec des agences d'intérim du secteur et une possibilité de rendez-vous avec un conseiller de la Mission Locale. Un moment convivial (SpinaParc) clôture la semaine, permettant de réunir les jeunes participants, avec le test de leurs aptitudes au travail en hauteur, l'incitation à la confiance en soi et la motivation à se dépasser.

5 Les actions de sensibilisation des conseillers

Les Missions Locales sont reconnues comme l'opérateur national du Conseil en évolution professionnelle (CEP) pour les jeunes et contribuent aux actions coordonnées par les Régions dans le cadre du Service public régional de l'orientation (SPRO).

Dans ce cadre, les partenaires sociaux de la branche professionnelle ont mis en place une politique de formation des salariés du réseau, notamment pour accompagner la mise en œuvre du Conseil en évolution professionnelle (CEP). Pour ce faire, 187 sessions de formation ont été mises en place en 2018 par les ARML pour 3 304 salariés au titre des actions collectives territoriales de formation. Des actions sont également conduites au plan régional afin de sensibiliser les conseillers aux évolutions des métiers, pour qu'ils puissent mieux accompagner les jeunes dans leurs choix professionnels.

Deux illustrations de l'organisation régionale de cet accompagnement du réseau au Conseil en évolution professionnelle (CEP)

L'ARML d'Ile-de-France accompagne les Missions Locales dans le déploiement du Conseil en évolution professionnelle (CEP). Des actions de sensibilisation, de professionnalisation, ainsi que des rencontres avec des « experts » sont organisés tout au long de l'année, aidant ainsi les Missions Locales à monter en compétences pour « tenir conseil » avec les jeunes sur leurs projets d'évolution personnelle.

Pour sensibiliser les professionnels sur l'évolution des métiers, l'ARML de La Réunion (photo) a initié, dans le cadre de la Semaine nationale des Missions Locales, un débat sur la thématique « Vers les métiers de demain ». L'objectif de cette initiative a été d'apporter aux conseillers des Missions Locales un premier éclairage sur ce que seront probablement les métiers de demain, notamment du fait de l'entrée du numérique dans les pratiques professionnelles, de l'impact de la transition écologique, et de repérer les compétences qui seront nécessaires en vue d'améliorer l'orientation des jeunes et d'adapter l'accompagnement.



Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du parcours

2

La Mission Locale propose à chaque jeune un suivi personnalisé pour aborder toutes les questions liées à l'accès à ses droits, à la formation, à l'emploi, au logement et pour être accompagné dans la mise en œuvre de son parcours. Cet accompagnement s'inscrit dans les principes et les objectifs du Conseil en évolution professionnelle. Le Cadre commun de référence décrit l'offre de service des Missions Locales en matière d'accompagnement autour de trois axes :

- un appui au jeune pour la construction du parcours répondant à son (ses) projet(s) ;
- un suivi et un soutien du jeune tout au long de son parcours ;
- la mise en place des conditions d'une sécurisation du parcours.

Les Missions Locales se sont vu confier des responsabilités dans la mise en œuvre des politiques publiques d'insertion des jeunes. Elles s'adaptent en permanence à l'évolution de la commande publique en intégrant les différents dispositifs dont elles assurent le déploiement à la demande de l'État et des collectivités locales ou territoriales. Elles sont chargées depuis janvier 2017 de mettre en œuvre le droit à l'accompagnement des jeunes, dans le cadre du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA - Articles L5131-3 et L5131-4 du Code du travail). La Garantie Jeunes est une phase d'accompagnement intensif des jeunes, qui s'inscrit dans le cadre du PACEA.

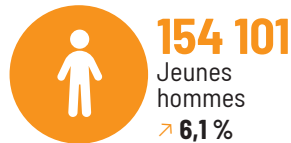
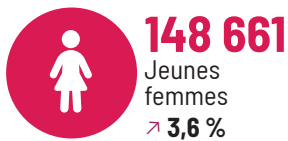
Pour assurer la généralisation de la Garantie Jeunes, la branche professionnelle a mis en place, en concertation avec l'État, une politique nationale de formation des conseillers de Mission Locale.



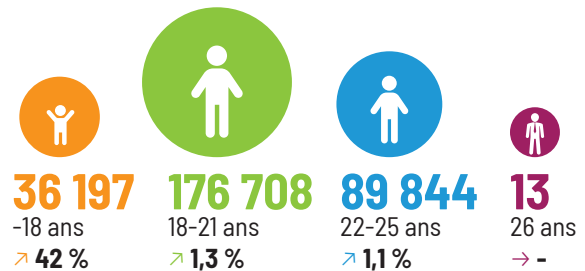
L'Association régionale des Missions Locales Grand Est porte pour le compte du réseau national, à la demande des partenaires sociaux, le déploiement de cette formation depuis 2015. Elle organise la mobilisation des démultiplicateurs, les plannings de formation des conseillers en lien avec les associations régionales des Missions Locales et les responsables des Missions Locales. Les formateurs démultiplicateurs déployant la formation Garantie Jeunes sont des salariés du réseau : conseillers (niveau 1 ou 2), chargés de projet ou de mission, ou responsables de secteur. Ils sont mis à disposition de l'ARML, par leur employeur, Mission Locale ou association régionale. En 2018, 400 professionnels du réseau intervenant sur la Garantie Jeunes ont été formés.

1 Les jeunes accompagnés dans le cadre du PACEA

En 2018, les Missions Locales ont accompagné **302 762 jeunes** dans le cadre du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) dont 154 101 jeunes hommes (50,9 %) et 148 661 jeunes femmes (49,1 %). Le nombre des jeunes accompagnés dans ce cadre est en augmentation de 4,9 %, notamment celui des jeunes hommes (+6,1 %).

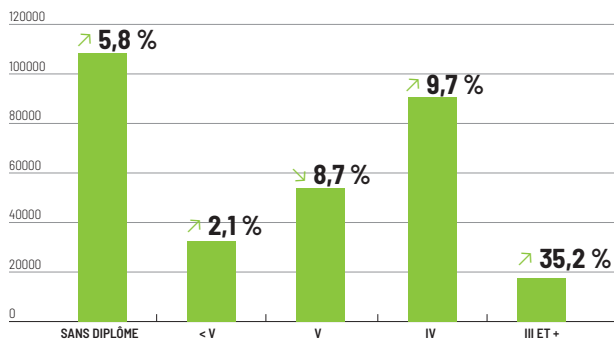


Les jeunes accompagnés en PACEA sont majoritairement âgés de 18 à 21 ans (58,4 %). Les mineurs représentent 12 % du public accompagné (36 197), en augmentation de 42 % sur un an, correspondant à l'augmentation des jeunes nouvellement accueillis en 2018.



Nombre de jeunes accompagnés par âge

Près de deux tiers des jeunes accompagnés (64,3 %) en 2018 au titre du PACEA ont un niveau de formation égal ou inférieur au CAP. Leur nombre augmente de 0,7 % sur un an, passant de 193 220 en 2017 à 194 663 en 2018. Parmi ces jeunes de faible niveau de formation, le nombre des jeunes non diplômés augmente de 5,8 %. Même s'ils restent très minoritaires (5,8 %), les jeunes de niveau III ou supérieur (bac + 2 et supérieur) accompagnés en PACEA augmentent de 35,2 % sur une année. Près d'un tiers (29,8 %) des jeunes en PACEA habitent un territoire isolé (17,9 % en QPV et 11,9 % en ZRR).



Nombre de jeunes accompagnés par niveau de formation

2 Les jeunes accompagnés en Garantie Jeunes

En 2018, les Missions Locales ont orienté et accompagné **96 736 jeunes** (98 % de l'objectif contractualisé) dans le cadre de la Garantie Jeunes, une étape intensive du PACEA. Parmi ces bénéficiaires, les jeunes hommes sont majoritairement représentés (53,4 %).



45 104
Femmes
↗ **13,9 %**



51 632
Hommes
↗ **10,6 %**

Le nombre de jeunes en Garantie Jeunes augmente de 12,1 % sur un an, notamment les jeunes femmes (+13,9 %). Bien que minoritaires (27,4 %), ce sont les jeunes de niveau IV et plus (bac et +) qui augmentent le plus sur un an (+21,7 %), alors que le nombre de jeunes de niveau V (niveau CAP) diminue (-0,5 %) représentant 1/5^e (19,2 %) des jeunes accompagnés.

Les jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes sont majoritairement âgés de 18 à 21 ans (65,66 %), en augmentation de 8,9 % sur un an. Bien que ne représentant que 12,9 % du total, le nombre de jeunes mineurs bénéficiant d'un accompagnement intensif a fortement augmenté en 2018 (+71,5 %).



12 478
-18 ans
↗ **71,5 %**



63 515
18-21 ans
↗ **8,9 %**



20 741
22-25 ans
↗ **0,2 %**



2
26 ans
→ -

Nombre de jeunes Garantie Jeunes par âge

Près de trois quarts des jeunes (72,6 %) ont un niveau de formation égal ou inférieur au CAP. Plus d'un tiers d'entre eux (36,8 %) habitent un territoire isolé (21,2 % en QPV et 13,6 % en ZRR). Le nombre des jeunes originaires d'un pays hors UE entrés en Garantie Jeunes (7 286 jeunes) augmente fortement sur un an (+30,2 %).

DES RÉSULTATS TRÈS POSITIFS

En 2018, près de trois quarts des jeunes (72 %) ont eu une sortie positive de la Garantie Jeunes, avec un accès à l'emploi (33,6 %), à une formation (8,7 %) ou ont bénéficié d'un cumul de périodes d'immersion supérieur à 4 mois pendant leur accompagnement sur une année (26,6 %).

Depuis le lancement de l'expérimentation de la Garantie Jeunes, 270 000 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement intensif d'accès à l'emploi et à l'autonomie.

Dans le cadre de l'accompagnement collectif de la Garantie Jeunes, les Missions Locales ont initié des actions collectives innovantes, afin de développer les compétences sociales et la participation des jeunes.

Deux illustrations par des actions menées en 2018 :

La Mission Locale de la Moyenne Garonne a mis en place, pour la réalisation d'un journal, une résidence de journalistes en collaboration avec une radio associative locale. Le projet, financé par la Drac de Nouvelle-Aquitaine et la Fondation Orange, s'est déroulé autour de deux axes principaux et complémentaires : des ateliers d'éducation aux médias, intégrés dans le parcours collectif de la Garantie Jeunes, ainsi que des ateliers ouverts à tous et basés sur la libre adhésion, tournés autour de la production du média.



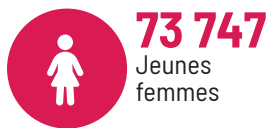
La Mission Locale de Louviers Val de Reuil-Andelle a conçu un projet de création d'entreprise, Solid'Bag, mené par les jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes. Son activité consiste à confectionner des sacs/cabas à partir de matières principalement recyclées (papiers journaux, livres illustrés, bâches publicitaires, etc.) fournies par différents organismes qui, en échange, se voient remettre des sacs gracieusement. Dans l'esprit de l'économie sociale et solidaire, les bénéfices créés par la société sont réinvestis dans l'entreprise afin de fabriquer d'autres sacs dont une partie sera offerte à des associations du champ de l'action sociale.

3 Les jeunes accompagnés dans le cadre du Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)

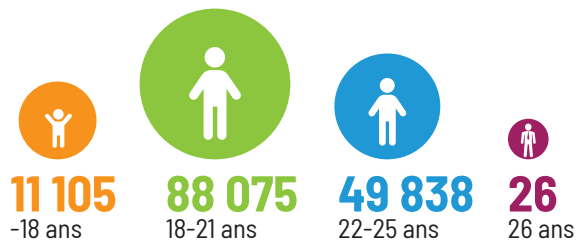
L'accord cadre de partenariat renforcé entre l'État, l'UNML et Pôle emploi prévoit que les « Missions Locales accompagnent les jeunes dans l'élaboration du Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) » par délégation.

L'objectif « est de favoriser le retour à l'emploi de tous les jeunes demandeurs d'emploi, avec un accompagnement personnalisé socioprofessionnel qui passe par une bonne connaissance des problématiques des jeunes et une approche globale qui s'appuie sur un partenariat étroit avec les collectivités territoriales ».

En 2018, ce sont **149 044 jeunes** qui ont été accompagnés dans le cadre du PPAE délégué, dont 50,5 % sont des jeunes hommes.

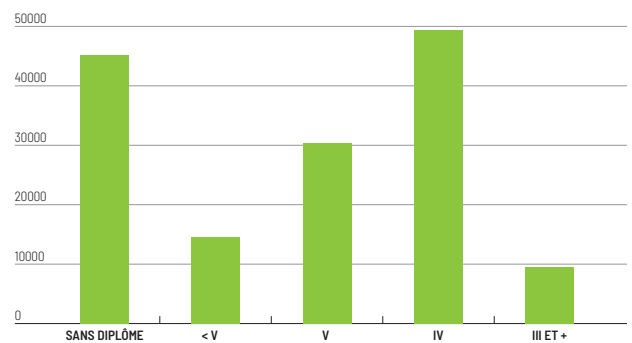


Les jeunes accompagnés dans le cadre du PPAE sont majoritairement âgés de 18 à 21 ans (59,1 %).



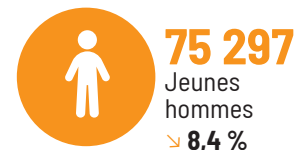
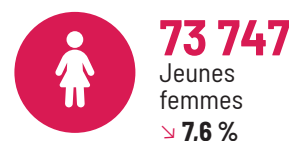
Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre du PPAE par âge

Bien que le niveau de formation ne soit pas un critère déterminant de l'orientation des jeunes par Pôle emploi vers les Missions Locales, les jeunes de niveau égal ou inférieur au CAP sont les plus représentés (60,5 %).



Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre du PPAE par niveau de formation

Le nombre des jeunes accompagnés sur un an est en diminution de 8 %, passant de 162 088 jeunes orientés par Pôle emploi vers les Missions Locales en 2017 à 149 044 jeunes orientés en 2018. Cette diminution concerne surtout les jeunes hommes (-8,4 %) et les jeunes de niveau V - niveau CAP - (-14,2 %). Le nombre des jeunes de niveau IV - niveau bac - diminue moins (-3,9 %). Les jeunes de niveau égal ou supérieur de niveau III - niveau bac + 2 et supérieur - sont quant à eux plus nombreux (+8,8 %) à être orientés par Pôle emploi vers les Missions Locales en 2018 (9 468 jeunes).



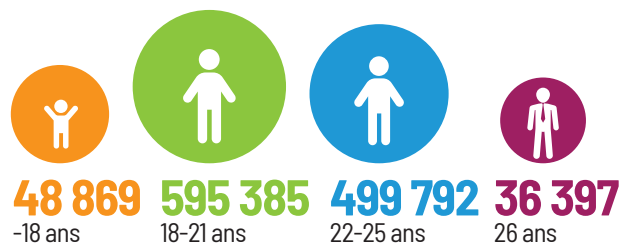
4 Les dispositifs mobilisés pour les parcours des jeunes accompagnés en 2018

En 2018, plus de la moitié (54,4 %) des jeunes accompagnés dans leur parcours ont accédé à une mesure professionnelle ou à une mission de volontariat.

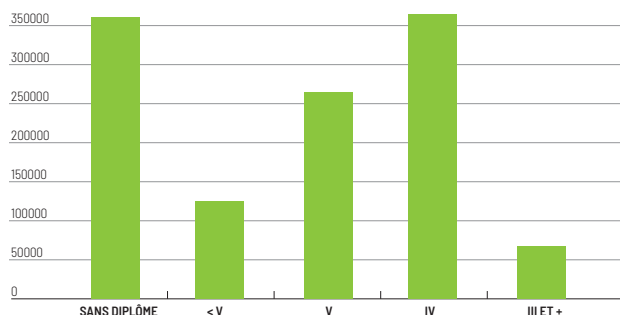
Sur une année, près de 1,2 million de mesures d'insertion ont été mobilisées pour la mise en œuvre des parcours des jeunes accompagnés par les Missions Locales, dont 57,1 % sont des emplois, 14,5 % des actions de formation, 20,6 % des immersions professionnelles et 4,4 % des contrats en alternance.

GENRE	TOTAL MESURES	%	SERVICE CIVIQUE	ALTERNANCE	EMPLOI	FORMATION	IMMERSION	SCOLARISATION
Femmes	578 462	49	12 242	22 383	321 558	84 768	126 061	11 450
Hommes	601 981	51	6 868	29 139	352 349	86 615	116 702	10 308
TOTAL	1 180 443	100	19 110	51 522	673 907	171 383	242 763	21 758

Les jeunes femmes représentent 49 % des jeunes ayant accédé à une mesure d'insertion. Les jeunes de niveau égal ou inférieur au CAP représentent les deux tiers de ce public et les jeunes âgés de 18 à 21 ans sont majoritairement représentés (50,4 %).



Nombre de jeunes en dispositif par âge



Nombre de jeunes en dispositif par niveau de formation

Alors que le nombre de jeunes accompagnés par les Missions Locales diminue en un an (-5,6 %), le nombre de mesures d'insertion mobilisées augmentent fortement (+14,2 %). Cette évolution concerne plutôt les jeunes femmes (+14,8 %), les jeunes mineurs (+43,5 %) et les jeunes non diplômés (+18,4 %) ou d'un niveau inférieur au CAP (+19,9 %). Les jeunes résidant en QPV ont également bénéficié de plus de mesures d'insertion ou de formation en 2018 (+15,5 %).



Évolution des jeunes en dispositif d'insertion

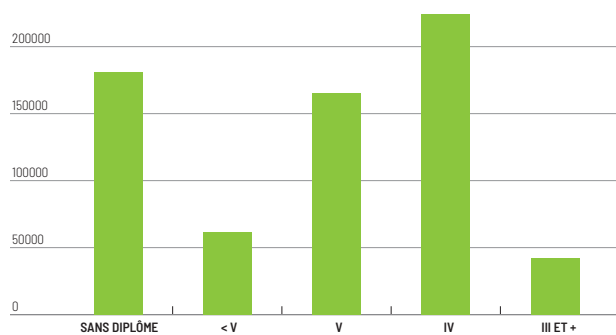
Les jeunes en emploi

En 2018, ce sont près de **700 000 contrats de travail** (673 907) qui ont été signés par plus de **380 000 jeunes** accompagnés par les Missions Locales. Les emplois représentent les deux tiers des mesures d'insertion mobilisées pour les parcours d'insertion des jeunes accompagnés par les Missions Locales.

Ce nombre est en augmentation de 14,3 % sur un an. Ce sont plutôt les hommes qui accèdent à l'emploi (52,3 %). Les jeunes de niveau V et inférieur – niveau égal ou inférieur au CAP – représentent près des deux tiers (60,5 %) de ceux ayant accédé à l'emploi en 2018 et leur nombre augmente plus que la moyenne sur un an (+18 %). Ce sont surtout pour les mineurs que le nombre de contrats signés augmente sur un an (+42,4 %) et pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans (+20,7 %).



Contrats de travail signés



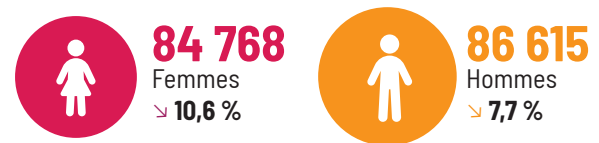
Jeunes ayant accédé à l'emploi par niveau

Les jeunes en formation

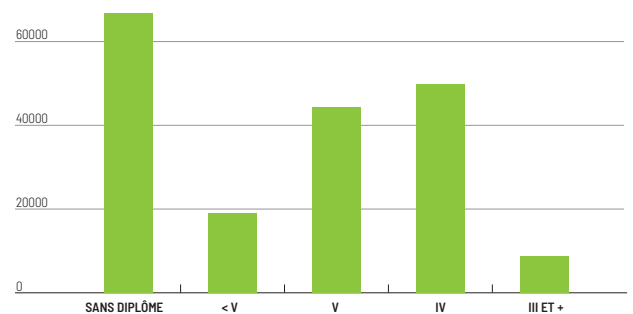
Les Missions Locales, qui assurent les fonctions du Conseil en évolution professionnelle pour les jeunes âgés de moins de 26 ans, ont mobilisé les différents dispositifs de formation professionnelle pour la construction de leurs parcours. Ce sont **171 383 actions de formation** qui ont été utilisées, pour près de 150 000 jeunes, réparties de façon équitable entre les jeunes femmes (49,5 %) et les jeunes hommes (50,5 %).

Les formations sont surtout mobilisées pour les jeunes de faible niveau (67,6 % sont de niveau V et inférieur, c'est-à-dire de niveau égal ou inférieur au CAP).

Le nombre des actions de formations mobilisées est en diminution de 9,2 % sur un an, notamment suite aux modifications des modalités d'orientation intervenues dans le cadre du « Plan 500 000 », difficilement mobilisable par le réseau des Missions Locales et qui a bénéficié aux adultes de plus de 26 ans, au détriment des jeunes de moins de 26 ans selon les travaux de la Dares. La diminution du nombre de formations mobilisées concerne surtout les jeunes de niveau CAP (-24,9 %) et les jeunes résidant en ZRR (-18,6 %).



Jeunes entrés en formation par genre



Jeunes entrés en formation par niveau de qualification

Les jeunes rescolarisés

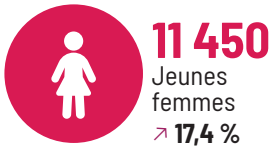
Les Missions Locales sont partie prenante des plateformes de lutte contre le décrochage scolaire, dont elles assurent très souvent l'animation en partenariat avec les CIO et les établissements scolaires. Dans ce cadre, elles remobilisent les jeunes pour leur permettre d'engager un nouveau parcours scolaire.

En 2018, ce sont près de **22 000 jeunes** qui ont été rescolarisés, notamment les jeunes femmes (52,7 %), les jeunes âgés de 18 à 21 ans (58,8 %) et les jeunes de niveau IV - niveau bac - (40,9 %). Le nombre de rescolarisations est en augmentation de 20 % sur un an (+17,8 %), notamment pour les jeunes hommes (+18,1 %), les jeunes d'un niveau inférieur au CAP (+26,2 %) et les jeunes mineurs (+19,4 %).

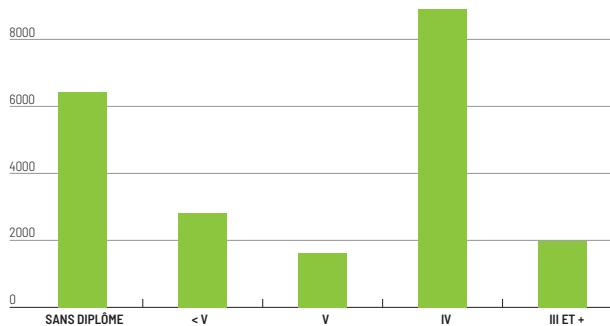
Les jeunes en contrat en alternance

En 2018, les Missions Locales sont un acteur majeur de l'accès des jeunes aux contrats en alternance. Elles ont accompagné la mise en relation de plus de **50 000 jeunes** avec les entreprises pour la signature de contrats en alternance dont **34 000 contrats d'apprentissage**. Ce nombre connaît une forte croissance sur un an (+17,7 %). Les jeunes hommes accèdent majoritairement (56,6 %) aux contrats en alternance et leur nombre évolue de près d'un cinquième en un an (+19,2 %).

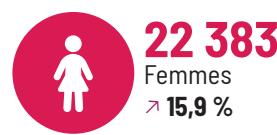
Ce sont surtout les jeunes de niveau de formation inférieur au CAP (+27,2 %) ou âgés de moins de 18 ans (+25,7 %) qui bénéficient de cette augmentation. Le nombre des jeunes résidant tant en QPV qu'en ZRR connaît également une augmentation plus importante que pour la population globale (+19,3 %).



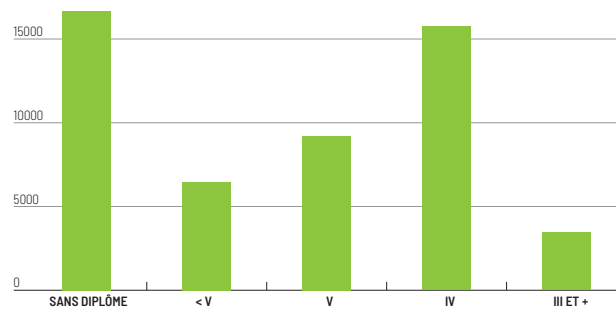
Rescolarisations par genre



Rescolarisations par niveau



Jeunes en contrats en alternance par genre



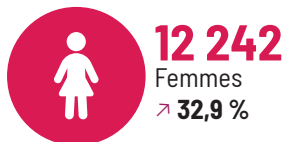
Jeunes en contrats en alternance par niveau

Les jeunes en missions de Service Civique

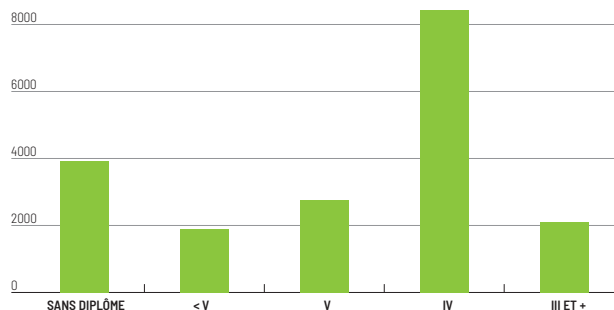
Les Missions Locales constituent le 1er réseau national d'accompagnement des jeunes vers et dans le Service Civique. Plus de **19 000 jeunes** accompagnés ont réalisé une mission de Service Civique dont près de **3 000** dans le cadre de l'agrément national des Missions Locales animé par l'UNML.

Ce sont surtout les jeunes femmes qui ont accédé à une mission de Service Civique en 2018 (64,3 % des jeunes concernés) et très majoritairement les jeunes de niveau égal ou inférieur au bac (89 % contre 75 % pour l'ensemble des jeunes en mission de volontariat la même année au plan national).

Les missions de Service Civique augmentent de 28,8 % en un an, notamment pour les jeunes mineurs (+52,8 %) et pour les jeunes de niveau égal ou inférieur au CAP (+35 %).



Jeunes en Service Civique par genre



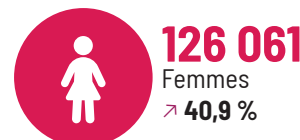
Jeunes en Service Civique par niveau de qualification

Les jeunes en immersion en entreprise

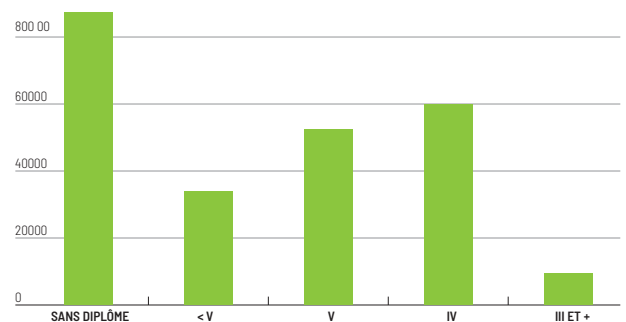
Les Missions Locales disposent de la faculté de prescrire des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) pour permettre aux jeunes de découvrir un métier, de connaître l'entreprise, voire d'acquiescer une première expérience professionnelle. Les PMSMP ont été instaurées par l'article 20 de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, avec une définition des conditions de mise en œuvre par le décret n° 2014-1360 du 13 novembre 2014.

En 2018, près de **130 000 jeunes** ont bénéficié de cet outil d'orientation et d'accès à l'emploi avec près de 250 000 immersions professionnelles qui ont été réalisées (242 763). Les jeunes femmes ont été plus nombreuses (51,9 %) à bénéficier d'une immersion professionnelle, comme les jeunes de niveau égal ou inférieur au CAP (71,5 %).

Le nombre des immersions professionnelles est en forte augmentation sur un an (+36,2 %), notamment pour les jeunes femmes (+40,9 %), les jeunes de niveau inférieur au niveau V - niveau égal ou inférieur au CAP - (+39,6 %) et ceux âgés de moins de 18 ans (+79 %). Les jeunes résidant en QPV sont également plus nombreux à avoir bénéficié d'une PMSMP en 2018 (+37,3 %).



Nombre d'immersions professionnelles : répartition par genre des jeunes



Nombre d'Immersion professionnelle : répartition par niveau de qualification des jeunes

Appui

au recrutement et à l'intégration dans l'emploi

3

Comme le décrit le Cadre commun de référence de leur offre de service, les Missions Locales ont développé de nombreux partenariats avec les entreprises pour prendre en compte leurs besoins de compétences et pour les accompagner dans leurs recrutements. Membres à part entière du service public de l'emploi, elles ont également un partenariat renforcé avec Pôle emploi, visant à mettre en complémentarité leurs offres de service respectives auprès des jeunes et des entreprises.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de projets locaux de coopération entre les Missions Locales et les agences de Pôle emploi. Cette collaboration est accompagnée au plan régional par l'ARML qui, comme en **Centre-Val de Loire**, a organisé un séminaire entre les deux réseaux afin de favoriser une meilleure connaissance des offres respectives de service et de valoriser les bonnes pratiques de partenariat.

1 La collaboration réussie avec le monde de l'entreprise

Les Missions Locales ont une bonne connaissance de la situation de l'emploi et des entreprises de leur territoire et elles ont développé des compétences pour favoriser le rapprochement des jeunes et des employeurs.

Des illustrations partout en France :

Par exemple, **la Mission Locale du Bassin de Longwy** copilote l'opération « 100 chances, 100 emplois » conçue par Schneider Electric, en assurant le repérage du public éligible. Cette action vise à répondre aux besoins économiques d'un territoire tout en contribuant à rétablir l'égalité des chances pour les jeunes adultes (18 à 30 ans) issus essentiellement des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Cette opération propose des parcours individualisés à des jeunes peu qualifiés ainsi qu'à des jeunes diplômés victimes de discrimination à l'embauche, pour leur faciliter l'accès à l'emploi durable.

La Mission Locale du Pays de Vitré anime, avec l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), l'action « Réussir l'industrie » qui a pour objectif de satisfaire les besoins de re-

crutement des entreprises industrielles en pré-qualifiant et en qualifiant plus de jeunes dans les métiers industriels afin de les insérer durablement dans ces emplois. Cette action s'organise en 5 phases, avec la découverte et la simulation de l'environnement de manière ludique, des visites, des immersions dites scénarisées pour réussir le premier contact du jeune avec l'entreprise et, enfin, une préformation de 6 semaines organisée au sein des ateliers de l'entreprise partenaire.

Afin de permettre l'adaptation de l'offre de service des Missions Locales aux attentes des entreprises, **l'ARDML de Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur** a réalisé une enquête de satisfaction auprès des entreprises partenaires des Missions Locales de la région avec un questionnaire permettant de connaître l'évolution des ressources humaines des entreprises ainsi que leurs perspectives en matière de recrutement de jeunes, leur mode de recrutement et la nature des contrats proposés. Sont également abordés, dans cette enquête, la qualité et la durée du partenariat avec les Missions Locales, l'utilisation de leur offre de service et des prestations développées, avec un focus sur l'alternance.

2 Appui à la définition des besoins des entreprises

Les Missions Locales accompagnent les employeurs dans la définition de leurs attentes en analysant leurs besoins de compétences et les postes de travail proposés. Elles leur proposent de repérer les compétences des jeunes de leur territoire et les soutiennent dans le choix de leur méthode de recrutement et du type de contrat de travail le mieux adapté à leurs projets, en facilitant leurs démarches administratives.

Des illustrations partout en France :

La Mission Locale de Bordeaux a mis en place un chantier « nouvelle chance » visant la qualification au métier d'agent multi-



techniques propreté et peinture (AM2P : certification innovante). Cette action a pour but d'intégrer un public qui n'accède pas aux formations de droit commun et de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée d'un secteur professionnel.

La Mission Locale d'Ajaccio assure, dans le cadre d'une convention avec la Ville, la mise en œuvre de la clause d'insertion qui représente un levier important dans la construction de parcours d'insertion des jeunes au sein des entreprises retenues lors des appels d'offres comportant des clauses d'insertion. Cette action permet de favoriser l'insertion des publics en voie d'exclusion en aidant les entreprises dans leurs recrutements, dans le choix des contrats afin de contribuer au mieux à intégrer durablement les jeunes salariés.

La Mission Locale des Pyrénées Orientales a créé une « Équipe Entreprises » afin de pouvoir répondre aux besoins de recrutement des entreprises mais aussi aux jeunes sur l'ensemble du département. En effet, de nombreux employeurs rencontrent des difficultés à recruter alors que des jeunes suivis sont prêts à accéder à l'emploi. La vocation de l'Équipe Entreprises est le rapprochement de l'offre et de la demande. Pour ce faire, la Mission Locale a créé une application mobile, « MLjob66 », exclusivement dédiée à la diffusion des offres recueillies avec une fonction de géolocalisation permettant aux jeunes de postuler sur des offres au plus près de leur domicile.

3 Accompagnement des jeunes vers l'entreprise

Les Missions Locales préparent les jeunes pour leurs rencontres avec les entreprises en développant des prestations adaptées, comme des actions collectives d'accompagnement, des actions innovantes comme les activités sportives ou des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP).

Des illustrations partout en France :

La Mission Locale Est Var construit depuis de nombreuses années un partenariat fort avec les entreprises du territoire afin de donner l'opportunité aux jeunes d'accéder plus facilement au monde du travail. Les immersions en entreprise sont mobilisées pour la découverte d'un métier ou la validation d'un projet des jeunes accompagnés. Au cours de l'année 2018, plus de 2 000 entreprises ont été contactées afin de leur proposer l'offre de service de la Mission Locale : stages (PMSMP), visites en entreprise, interventions d'employeur, recrutements, forums, alternance...).

De son côté, la Mission Locale du Centre Martinique (MILCEM) a initié une action intitulée « Mon pitch 1^{er} emploi » qui vise à redynamiser des jeunes accompagnés, avec peu ou pas d'expérience, en

démarche active de recherche d'emploi. Par le biais de l'approche pitch et des techniques du stand-up, l'objectif est d'amener chaque jeune à savoir valoriser sa candidature en entretien en s'appuyant sur des atouts très souvent méconnus. Cet atelier de 21 heures doit permettre aux jeunes d'identifier leurs points forts, de prendre conscience des enjeux de la communication verbale et non verbale dans le processus de recherche d'emploi, d'acquiescer davantage d'assurance et de conviction en entretien.

La Mission Locale du Haut Vaucluse a initié l'action « Accroître son employabilité » qui est une méthode d'accompagnement basée sur l'encouragement à saisir toutes les opportunités et à effectuer des démarches soutenues. Elle s'appuie sur l'alternance d'entretiens individuels, d'interventions collectives avec des responsables d'entreprises ou des partenaires de la Mission Locale. Outre l'identification des atouts professionnels des jeunes, le renforcement de leurs compétences, cette action permet leur accès à des formations réglementaires et recherchées par l'ensemble des employeurs, le développement des liens avec les entreprises et la réalisation de périodes de mises en situation en milieu professionnel et, en fonction des opportunités, l'obtention d'un contrat de travail.

4 Les Missions Locales, actrices de l'accès des jeunes à l'apprentissage et à l'alternance

En 2018, ce sont 50 424 jeunes qui ont signé soit un contrat d'apprentissage, soit un contrat de professionnalisation. Le nombre de contrats mobilisés est en augmentation de près de 20 % sur 2017 (+7 765).

La Mission Locale du Pays de Brest organise la « Rentrée des talents » dont le principe est : « Signer un contrat en alternance à la rentrée de septembre, c'est possible ! ». Co-construite par la Mission Locale et Pôle emploi, cette initiative a pour objectifs de mobiliser et de faire se rencontrer les trois acteurs de l'alternance sur une journée : les jeunes, les employeurs, les CFA ou organismes de formation.



La Mission Locale du Nord Meusien anime et coordonne le réseau « Mission d'Apprentissage du Grand Verdun » qui a pour vocation de favoriser l'accès au contrat d'apprentissage et la sécurisation des parcours de jeunes inscrits dans ce cadre. Les acteurs et structures locales dédiées à l'apprentissage ont décidé de se regrouper pour coordonner les actions ou dispositifs favorables au développement de l'alternance, et promouvoir l'apprentissage et les métiers porteurs sur le territoire par cette voie d'insertion professionnelle.

La Mission Locale du Pays de Caux-Vallée de Seine a mis en place le « Rallye de l'alternance » afin de faire découvrir les centres de formation d'apprentis, les organismes de formation et les entreprises du territoire, de promouvoir l'alternance auprès du public jeunes et de les positionner sur les offres en alternance, avec la mise en place possible de PMSMP avant leur recrutement.

La Mission Locale Est Var pilote l'action « Alternative alternance » qui s'appuie sur un plan d'actions qui se déroule toute l'année : prospection et recueil d'offres, mobilisation des partenaires, organisation d'un forum dédié, accompagnement des jeunes, ateliers collectifs, mises en situation en entreprise et accompagnement dans l'emploi.

5 Les Missions Locales, le 1^{er} réseau de parrainage des jeunes vers et dans l'emploi

En 2018, ce sont 30 833 jeunes qui ont été accompagnés par les réseaux de parrainage des Missions Locales, réunissant des bénévoles. Les Missions Locales ont initié depuis le début des années 1990 les réseaux de parrainage. Le parrainage d'un jeune est assuré par un volontaire bénévole, retraité ou travaillant le plus souvent au sein d'une entreprise, d'une association ou d'une collectivité. Il va conseiller son « filleul », être vigilant sur ses difficultés et l'aider à les surmonter, en complémentarité avec l'action de son conseiller référent au sein de la Mission Locale. Ce parrain bénévole ouvre alors son réseau professionnel et/ou personnel à son « filleul », partage ses expériences avec lui, prend en compte ses attentes, l'aide à identifier ses atouts et à valoriser son parcours pour ses démarches auprès des entreprises.

La Mission Locale de Grenoble est engagée dans le parrainage depuis de nombreuses années afin de rapprocher entreprises et jeunes, décroiser les milieux et changer les représentations des uns et des autres. En 2018, la Mission Locale de Grenoble a innové en mettant en place des sessions de « Parrainage Dating ». Durant une semaine, de jeunes volontaires (futurs filleuls) sont coachés (refaire son CV, se préparer à l'entretien, élaborer sa propre carte de visite) en vue du jour du « Parrainage Dating ».

La Mission Locale du Nord Mosellan s'est également investie depuis de nombreuses années dans le développement du parrainage des jeunes. Les 18 bénévoles, hommes et femmes, apportent leur contribution aux différents axes de travail de la structure : orientation, préparation à l'entrée en emploi/formation, accès au marché du travail. En 2018, elle a organisé une action spécifique pour parrainer les jeunes dans le secteur du bâtiment et des travaux publics avec le soutien de parrains professionnels, après avoir repéré les besoins en compétences des entreprises de ce secteur d'activité.

Les ARML sont également très souvent à l'initiative d'actions pour accompagner le déploiement des réseaux de parrainage dans leur région.

En **Nouvelle Aquitaine**, l'**ARML** apporte son soutien pour accompagner la mutualisation des pratiques des animateurs de réseaux de parrainage, la création d'outils afin de faciliter leurs missions, les échanges de pratiques, la professionnalisation des bénévoles au travers de formations régulières et la fédération des marraines et parrains au niveau régional, notamment en organisant des journées de rencontre. L'ARML assure également la promotion du parrainage auprès des entreprises et des acteurs du monde économique.

En Normandie, les Missions Locales se sont emparées du dispositif de parrainage pour rapprocher les jeunes de l'emploi, dans un objectif de lutte contre les discriminations et de création de nouvelles solidarités intergénérationnelles. En 2018, l'**ARML de Normandie** a mis à l'honneur ce dispositif d'accompagnement très performant (74 % de sorties positives) en organisant les premières Assises régionales du parrainage. Les ressorts de la motivation et la révélation des compétences des jeunes étaient au cœur de ce temps fort, qui a rassemblé 90 parrains, marraines et partenaires ainsi qu'une centaine de jeunes accompagnés par les Missions Locales. Ils ont participé à des ateliers de découverte et de valorisation des compétences douces, conduits par des professionnels et des experts dans le cadre d'un village des « Soft Skills ».



6 L'appui à la création d'activité par les jeunes

Les jeunes sont souvent porteurs d'idées, voire de projets de création d'activité, et ils ne trouvent pas toujours de réponses adaptées à leur situation et à leurs attentes. Pour y répondre, près de 30 Missions Locales ont développé, avec le soutien de l'ANGC (Association nationale des groupements de créateurs), des groupements de créateurs dans leur territoire, dans le cadre de la démarche nationale soutenue par l'UNML.

Développée par la **Mission Locale de Sénart (77)** en 2000 et essaimée depuis sur 28 sites en France, la démarche Groupement de Créateurs propose un accompagnement en deux phases : une phase d'émergence, pour passer du rêve, de l'envie, à une idée précisément formulée, et une phase de formation Entrepreneur TPE (Diplôme universitaire de créateur d'activité - DUCA), inscrite au RNCP au niveau IV (niveau bac).

La Mission Locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent s'est inscrite dans ce cadre en créant, en 2018, un Groupement de Créateurs afin de faire émerger des projets de création d'entreprise ou d'activité, grâce à une méthode originale et innovante d'accompagnement basée sur le non-jugement et l'appropriation de leurs projets par les bénéficiaires. La première année, la structure s'est concentrée sur la phase d'émergence des projets.

D'autres initiatives sont également portées par les Missions Locales pour accompagner les jeunes dans leurs projets de création d'activité. **La Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral** a initié « Le Lab'O,



mon espace pour oser entreprendre » qui a ouvert ses portes en avril 2018. Cet espace de travail collaboratif de 200 m² en plein cœur du Havre propose aux jeunes une initiation à la démarche projet et une sensibilisation à l'entrepreneuriat. Il propose un accompagnement adapté au public jeune avec une nouvelle offre de service en s'appuyant sur le savoir-faire de mécènes de compétences (chefs

d'entreprise ou cadres dirigeants), partenaires institutionnels, économiques, financiers, de formation, structures accompagnatrices. Il met également à leur disposition une salle de coworking avec des emplacements individuels ou collectifs, du matériel informatique, une imprimante 3D.

La Mission Locale Technowest a également développé une nouvelle offre de service d'accompagnement en créant un dispositif dédié à



la création d'entreprise : la Fabrique à Projets. Ce dispositif « ressources » est ouvert aux créateurs, entrepreneurs, aux engagés, aux motivés mais aussi à tous ceux qui ont une idée d'entreprendre ou de créer un projet. Elle propose un accompagnement « à la carte » des personnes et de leur projet, un suivi individualisé par étape, à travers un espace de ressources et de documentation, une mise en réseau avec des professionnels, des bénévoles et d'autres porteurs de projets.

7 Le sport, pour réussir la rencontre des jeunes et des employeurs



La Mission Locale du Grand Périgueux a initié Insert'Sport dont le but est de permettre aux jeunes d'avoir moins d'appréhension face au monde professionnel à travers la pratique sportive. En effet, le sport est un moyen d'aider les jeunes à prendre confiance en eux, à s'épanouir, à créer du lien social. La pratique sportive et les valeurs du sport telles que le dépassement de soi, l'investissement personnel ou une bonne hygiène de vie sont en adéquation avec les qualités nécessaires pour trouver un emploi.

Quant à **la Mission Locale Thur-Doller**, elle a choisi le sport comme levier pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes qu'elle accompagne. Ainsi, elle organise des demi-journées de tournoi sportif suivies d'un temps d'échanges entre jeunes et représentants des



entreprises. Les thématiques abordées concernent l'entreprise, ses règles, son fonctionnement et ses enjeux, mais aussi les métiers, l'emploi et les projets professionnels portés par les jeunes. De ces temps forts, les jeunes peuvent surtout créer des liens avec les représentants des entreprises.

La Mission Locale du Sud Meusien utilise le sport pour organiser des rencontres entre les jeunes et les entreprises dans un contexte non institutionnel. Cette action permet de faire collaborer au sein de plusieurs équipes des jeunes et des employeurs afin de décloisonner les idées reçues que peuvent avoir les jeunes, mais aussi de créer un lien avec les employeurs au cours des parties. Ainsi, cette initiative contribue à favoriser les recrutements, à intégrer les jeunes dans un parcours d'insertion professionnelle et à promouvoir le bassin économique local.



Les Missions Locales : des espaces d'initiative et d'innovation pour développer les réponses apportées aux jeunes

4

Comme l'affirme la Charte nationale du réseau, les Missions Locales et leurs partenaires se doivent d'innover en s'appuyant sur les potentialités locales, pour agir contre les mécanismes d'exclusion avec l'émergence de pratiques nouvelles, l'expérimentation de nouvelles réponses et la diffusion de ces innovations afin d'enrichir les politiques publiques.

Les compétences des Missions Locales en matière d'expertise et d'ingénierie de projet sont donc mobilisées au service des politiques publiques territoriales et nationales d'insertion, afin d'enrichir les

territoires de réponses nouvelles, prenant en compte la globalité des besoins et des attentes des jeunes.

Ce savoir-faire contribue à une adaptation des dispositifs publics d'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie avec leur participation et leur engagement au cœur des projets de territoire dans des domaines très diversifiés, comme la santé, la mobilité, le sport, la citoyenneté ou les technologies d'information ou de communication.

1 Les actions pour améliorer l'accès des jeunes à la santé

Le Code du travail (article L. 5314-2) reconnaît les Missions Locales depuis la loi de modernisation de notre système de santé comme « participant au repérage des situations qui nécessitent un accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins, et comme mettant ainsi en œuvre les actions et orientant les jeunes vers des services compétents qui permettent la prise en charge du jeune concerné par le système de santé de droit commun et la prise en compte

par le jeune lui-même de son capital santé ». Pour ce faire, les Missions Locales mobilisent un large partenariat avec les acteurs de la santé, comme les ARS, la CPAM, les collectivités territoriales et les professionnels de la santé.

Par exemple, **la Mission Locale des Pays de Briey** a initié un programme d'actions financé par le Conseil régional du Grand Est

en matière de prévention et d'éducation à la santé, axe majeur de l'accompagnement global des jeunes. Les ateliers sont animés autour de thèmes comme le bilan de santé, les addictions, l'hygiène de vie, les habitudes alimentaires, l'hygiène corporelle, le stress, la confiance en soi, la vie sexuelle et affective. Des ateliers de sensibilisation aux activités sportives sont encadrés par des éducateurs sportifs de manière transversale.

Quant à la **Mission Locale Nord Vienne**, après une étude-diagnostic sur la santé des jeunes conduite avec l'Ireps et de nombreux partenaires, elle a initié le « Parcours santé » avec le soutien financier de partenaires dont la Ville de Châtelleraut, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ARS et la Fondation Auchan pour la jeunesse. Ce parcours coordonné et animé par la Mission Locale est composé de 4 axes d'intervention : une permanence santé, des ateliers collectifs d'information et de sensibilisation des jeunes à la santé, formation des professionnels au développement des compétences psychosociales des jeunes, et coordination, animation territoriale et partenariale.

L'ARML Grand Est a porté la création d'une Garantie Santé dans le cadre du partenariat avec la FNARS et l'URHAJ, à destination des publics accompagnés par les trois réseaux, dont les jeunes accompagnés par les Missions Locales. Pour ce faire, une association a été créée afin de faire bénéficier des avantages d'un contrat complémentaire santé collectif à des citoyens par l'intermédiaire d'associations ou services sociaux et de les accompagner pour accéder aux droits en matière de santé et de soins, mais aussi de contribuer à responsabiliser les personnes sur la prise en compte de leur propre santé.



En **Bourgogne-Franche-Comté**, **l'ARML** porte depuis 2006 une action mutualisée pour proposer aux Missions Locales des interventions de psychologues au bénéfice des jeunes de 16 à 25 ans qu'elles accompagnent dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle afin de prendre en compte leurs problèmes de santé, un frein possible à la réalisation de leur parcours. Cette action régionale mobilise des moyens de l'ARS et du FSE, permettant de développer les actions avec 21 Missions Locales.

La même démarche régionale est conduite par **l'ARML de Corse**, qui propose une action en partenariat avec l'Agence régionale de santé pour assurer la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes de 16 à 25 ans suivis par les quatre Missions Locales du territoire. Cette action spécifique permet de réaliser un accompagnement adapté des jeunes les plus fragiles avec des entretiens individuels ou collectifs réalisés par un psychologue clinicien au sein d'un lieu d'écoute et de soutien.

2 La mobilité, un atout pour l'accès à l'emploi

L'accès des jeunes à l'emploi passe également par le développement de leurs compétences psychosociales et de leurs moyens en termes de mobilité. Les Missions Locales ont initié depuis de nombreuses années des actions pour les accompagner dans leurs démarches et leurs projets, avec des actions s'appuyant sur la mobilité physique et psychologique comme sur la mobilité internationale.

La Mission Locale de Saintonge a mis en place un service spécifique qui utilise la mobilité internationale comme levier pour une insertion durable des jeunes. Ce service, la Maison départementale de la Mobilité internationale, a pour objet d'optimiser l'insertion sociale et professionnelle des publics accueillis à travers une expérience de mobilité et de développer le partenariat avec les structures d'accueil dans les pays étrangers. Elle propose un lieu ressource utilisant l'ensemble des dispositifs de mobilité internationale existants et un accompagnement aux projets des jeunes usagers, en lien avec les autres Missions Locales du département.



Amilaura, **l'ARML d'Auvergne-Rhône-Alpes**, a créé le consortium Erasmus+ des Missions Locales qui a pour objet de favoriser la mobilité professionnelle dans le cadre des actions Erasmus+. Deux programmes sont disponibles : Erasmus+ Ouat, qui permet aux jeunes

inscrits et suivis par les Missions Locales d'effectuer un stage professionnel de trois mois au sein d'une entreprise étrangère, et le projet Erasmus+ Demo, qui permet aux salariés des Missions Locales de partir une semaine en formation dans un pays partenaire.

Le soutien à la mobilité est également utilisé pour permettre aux jeunes d'accéder à leur premier emploi, comme ce que prévoit l'action conduite par la **Mission Locale des Landes** avec celle du **Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre**, en participant au Forum de la saisonnalité d'Albertville. Ce projet permet aux jeunes en recherche d'emploi d'accéder à une première expérience professionnelle, et à ceux ayant déjà fait une saison estivale de découvrir les emplois saisonniers d'hiver. Le choix s'est porté sur ce site en raison des nombreuses possibilités d'hébergement qu'offre cette station à ses saisonniers.



3 L'accompagnement des jeunes sous main de justice

L'accompagnement des jeunes sous main de justice s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre les services de la justice et le réseau des Missions Locales, noué depuis 1994 et redynamisé par l'accord-cadre de partenariat pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sous main de justice signé, le 7 mars 2017, entre le ministère de la Justice, le ministère du Travail et l'Union nationale des Missions Locales.

Cet accord-cadre définit les orientations partagées qui se traduisent concrètement par une préparation à la sortie des jeunes sous main de justice, avec un accompagnement renforcé engagé en milieu fermé, garantissant les relais pour la poursuite des démarches et des projets du jeune à la fin de son incarcération. Ce partenariat contribue à une interconnaissance des services organisée territorialement et à une meilleure appréhension par les Missions Locales des différents statuts judiciaires, afin de garantir des parcours de qualité d'insertion, co-construits avec les jeunes et les partenaires. Les Missions Locales et les ARML se sont emparées de ces orientations qu'elles déclinent dans leur territoire avec les services du ministère de la Justice.

Amilaura, l'ARML d'Auvergne-Rhône-Alpes, a formalisé un accord de partenariat depuis 2012 avec les services du ministère de la Justice (la DISP et la DIRPJJ), avec la déclinaison de l'accord-cadre national au plan régional. Cet accord de partenariat définit les modalités d'intervention des « conseillers référents justice » en milieu carcéral. Il permet d'assurer le pilotage de ce dispositif unique en France au plan régional et de rechercher des financements pérennes pour

cette action. À ce jour, ces crédits permettent de financer des référents justice en milieu fermé à hauteur de 7 ETP (équivalent temps plein) et un temps de coordination régionale. 16 Missions Locales sont impliquées dans ce dispositif et 18 conseillers interviennent en détention.

De son côté, **la Mission Locale de l'Orléanais** assure la déclinaison de cet accord-cadre national de partenariat. Elle organise l'accompagnement socioprofessionnel grâce à un suivi global des jeunes qui font l'objet de poursuites et de condamnations judiciaires, condition sine qua non de prévention de la récidive. Cet accompagnement favorise le renforcement de la confiance en soi et la maîtrise de sa propre vie, par le rétablissement de la situation administrative et la capacité à reprendre un emploi ou une formation. Le relais est organisé à la sortie de prison avec la Mission Locale dont dépend géographiquement le jeune, pour un retour dans le droit commun.

La Mission Locale du Drouais anime le « Pacte de la deuxième chance » qui vise à proposer un suivi individualisé et renforcé à des jeunes volontaires âgés de 16 à 18 ans suivis par les services de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Il s'agit de jeunes en situation de pré-délinquance ou de délinquance avec un fort risque de récidive. Ce Pacte de la deuxième chance s'appuie sur une bonne coordination entre les différentes structures assurant l'insertion des jeunes (PJJ et Mission Locale essentiellement) ainsi que le corps préfectoral.

4 Les outils numériques d'information et de communication

La transformation numérique de la société et la croissance rapide de la digitalisation alimentent de profondes évolutions des modes de communication, du contenu des emplois comme des organisations du travail. Dans ce cadre très évolutif, l'enjeu majeur pour le réseau des Missions Locales est d'assurer l'ajustement entre les compétences des professionnels et les évolutions des pratiques et des organisations, afin d'utiliser les transformations en cours pour la qualité de l'accompagnement des jeunes et l'efficacité des actions conduites avec les partenaires, dont le monde de l'entreprise. Les Missions Locales et les ARML ont donc fait de la transition numérique un atout pour faire évoluer leurs modes de communication et de travail, tant avec les jeunes qu'avec leurs partenaires, dont les entreprises.

L'URML de Pays de Loire a réalisé une enquête auprès de 1 900 jeunes et 250 professionnels pour connaître leurs pratiques, afin de déterminer la stratégie numérique régionale des Missions Locales. Cette enquête donne des indications essentielles sur les usages des jeunes, en identifiant par exemple les applications utilisées : 95 % des jeunes utilisent Internet tous les jours, 80 % utilisent leur smartphone et 80 % des professionnels accompagnent les jeunes dans leurs démarches en ligne.

La Mission Locale de Dijon a créé Job-Board, un outil numérique qui permet aux jeunes, aux entreprises et aux conseillers de collaborer pour la construction du parcours d'insertion sociale et professionnelle du jeune. Le jeune a la possibilité de rédiger un CV en ligne, de candidater, de déposer des documents administratifs nécessaires dans la constitution de certains dossiers. Il peut prendre directement rendez-vous avec son conseiller et communiquer avec lui grâce à une messagerie incluse dans le Job-Board. Les employeurs ont également un espace dédié qui leur permet de déposer des offres rapidement et de suivre les candidatures.



La Mission Locale de Sénart a développé « My MatchUp, accompagnez autrement, recrutez différemment ». Elle a réfléchi à des modalités d'accompagnement plus innovantes en constituant un collectif My MatchUp composé de 7 Missions Locales avec des objectifs d'intervention visant à se rapprocher des acteurs de leur territoire en leur proposant un outil numérique. Celui-ci offre la digitalisation, d'une part, de l'accompagnement du jeune pour ses entretiens à distance ou son inscription aux événements et, d'autre part, celle de l'offre et de la demande d'emploi afin de favoriser un rapprochement basé sur le « matching » de compétences.

La Mission Locale Haute-Garonne a conçu, avec des professionnels du numérique, une application pour smartphone et tablette



géolocalisée qui permet aux jeunes d'entrer en contact avec la Mission Locale pour des offres d'emploi les intéressant. L'accessibilité directe de l'application en mode hors ligne permet à l'utilisateur de lancer l'application sans couverture réseau et d'accéder à un ensemble de fonctionnalités. Cet outil permet à la Mission Locale de mobiliser des jeunes non connus ou déjà accompagnés, en favorisant leurs capacités d'agir et en contribuant à leur mise en relation sur des offres d'emploi.

5 La vidéo, outil d'insertion et d'expression des jeunes

La digitalisation et l'accessibilité facilitée de la vidéo offrent des perspectives intéressantes pour mettre la participation des jeunes au cœur des pratiques d'accompagnement. Les Missions Locales se sont emparées de la vidéo et le succès rencontré par Vox Milo, la web TV des jeunes de Missions Locales, lancée le 16 mars 2018, l'atteste. Les Missions Locales utilisent l'outil vidéo pour faire évoluer leurs pratiques et leurs outils d'accompagnement des jeunes.

La Mission Locale du Pays Salonais a initié l'action « Plateau TV : les jeunes en direct live ! ». Cette initiative a pour objectif d'auto-



nomiser les jeunes accompagnés sur la gestion et l'animation de plateaux TV. Elle leur permet d'accéder à une formation technique autour de la réalisation de plateaux qui ont pour objectif de créer l'interaction entre jeunes et chefs d'entreprise. Cette action, qui s'est appuyée sur ML Prod, la plateforme audiovisuelle développée par la Mission Locale du Pays Salonais, a permis d'organiser 5 plateaux TV à l'occasion de forums emploi organisés sur le territoire de la métropole. Ceux-ci ont été diffusés en direct pour permettre aux jeunes spectateurs d'interagir avec les chefs d'entreprise en posant leurs questions sur l'espace dédié à cet effet.

La Mission Locale du Sud Mosellan a accompagné, dans le cadre de « Chasseurs d'emploi au Pays de Sarrebourg », la réalisation par des jeunes en recherche d'emploi d'un vidéo-reportage sur les entreprises et les métiers qui recrutent au Pays de Sarrebourg. Ce territoire accueille des entreprises leader dans leur domaine (savoir-faire, technicité, innovation), porteuses d'emplois à tous les niveaux de qualification. Le projet s'appuie sur une action de formation rémunérée, permettant aux jeunes de construire leur projet personnel à travers des outils d'orientation, des périodes de mise en situation en entreprises, tout en réalisant un outil de promotion des entreprises et des métiers.

La Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral a créé, en 2018, une Web TV, qui a pour objectif de permettre aux jeunes d'avoir leur



espace numérique pour créer, s'exprimer, vivre des expériences et acquérir des compétences numériques. En effet, la vidéo est un support de communication ludique, dynamique et interactif de plus en plus utilisé par les jeunes et facilement accessible. La Web TV offre des supports de communication dynamiques, marquants et interactifs. Véritable espace de collaboration et d'échanges, la Web TV permet de mobiliser et de fidéliser un public en créant des rendez-vous et en proposant des outils de partage et de participation.

Avec le soutien d'un prestataire professionnel qui coordonne l'encadrement et la formation des jeunes, **l'ARML de Corse** accompagne les jeunes dans la création de « Milo TV : La Web TV des jeunes de Corse ». Cette initiative, qui s'appuie sur l'ensemble des Missions Locales du territoire, est positive pour les jeunes participants car, d'une part, elle leur permet d'acquérir des compétences sociales et professionnelles et, d'autre part, elle favorise l'expression et la diffusion de la parole des jeunes pour sa prise en compte par les acteurs publics. La Milo TV est un véritable levier dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.



6 La citoyenneté : levier d'innovation et d'insertion

Les Missions Locales se sont engagées, dès 2010, dans le développement du Service Civique car, pour un jeune, être reconnu comme un citoyen à part entière, c'est non seulement pouvoir agir pour et dans la société, mais aussi pouvoir se projeter dans l'avenir afin de construire son parcours personnel et professionnel.

Outre le Service Civique, les Missions Locales ont développé de nombreuses initiatives pour accompagner les jeunes dans leur engagement et participation citoyenne. Ainsi, l'action des Missions Locales avec les jeunes contribue à développer leur responsabilité, à retrouver le sens de l'intérêt général et à créer du lien social, et donc à prévenir l'exclusion sociale, voire la radicalisation.

La Mission Locale de la Creuse a mis en place les chantiers participatifs qui s'appuient sur le développement du Service Civique en milieu rural. Ces chantiers consistent à mobiliser des jeunes, des associations et des relais afin de développer les missions d'engagement sur le territoire, grâce à des dynamiques collectives porteuses d'autonomie et d'envie d'agir pour les jeunes. Ces chantiers sont basés sur les apprentissages non formels et destinés à développer les compétences sociales des jeunes notamment, mais aussi organisationnelles, et à se constituer un réseau amical et professionnel.

La Mission Locale des Hautes-Alpes a organisé le Challenge Vapincum afin de faciliter l'accès à la culture pour les jeunes et ainsi leur faire découvrir l'histoire et le patrimoine de leur ville, tout en facilitant le lien avec le monde de l'entreprise dans un contexte différent, pour dynamiser leur recherche d'emploi. Un jeu de piste culturel par équipe est organisé dans le centre ancien de la ville de Gap qui permet de découvrir la ville au fil du temps à travers un questionnaire et des monuments ou sites historiques de la cité. Ce projet novateur permet à la fois de sensibiliser les jeunes à leur environnement culturel proche de façon ludique tout en révélant des compétences transférables dans leur démarche de recherche d'emploi.

La Mission Locale de l'Arrondissement de Langres a créé le Conseil consultatif des jeunes (CCJ) qui a pour rôle d'encourager le droit



à l'expression et à l'initiative des jeunes du territoire. Ce comité consultatif, qui se réunit une fois par semaine, repose sur le respect des principes de mixité, de liberté, d'égalité et de laïcité. C'est un espace de débats, de réflexion et un lieu de création de projets d'intérêt collectif. Il est aussi un lieu d'information et de formation en fonction des questions et des projets menés.

Des initiatives sont également conduites au plan régional. **L'ARML de Corse** a initié, au second semestre 2015, la création du Comité citoyen des jeunes « Parolla di a Ghjuventù » sous une forme expérimentale. Ce comité est une instance de représentation des jeunes, a-partisane, autonome, qui peut être consultée et sollicitée par les institutions afin de co-construire avec elles les politiques publiques jeunesse. Il permet aux jeunes de Corse de devenir des citoyens actifs sur leur territoire et de soulever les problématiques qui les concernent, que ce soit dans le domaine de l'emploi, de la formation, de la mobilité, de la culture, du logement, de la santé, de l'environnement ou du numérique.

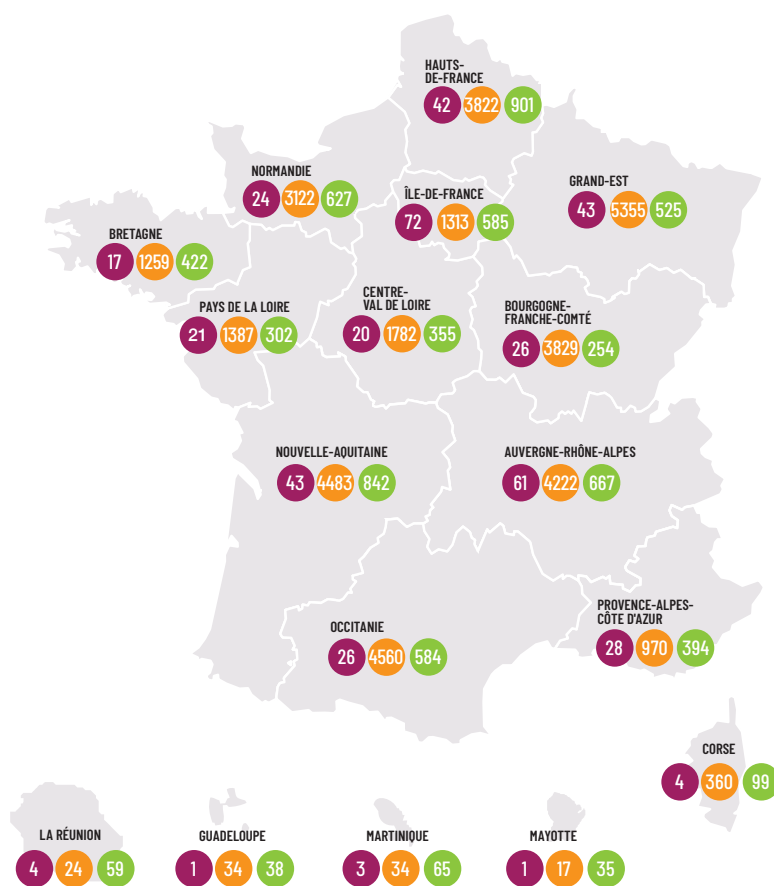
L'organisation du réseau des Missions Locales

5

1 L'organisation territoriale des Missions Locales

AVERTISSEMENT : les données présentées dans cette partie du rapport d'activité national sont issues d'un traitement réalisé par le Bureau métier, à partir du logiciel Icare, utilisé par les Missions Locales pour enregistrer l'ensemble des informations sur leurs ressources humaines et leurs financements.

Service public territorial de proximité pour l'insertion et l'accompagnement des jeunes, le réseau des Missions Locales assure un maillage complet du territoire métropolitain et ultramarin, avec 437 structures, 6 788 lieux d'accueil des jeunes dont 1 180 antennes et 5 171 permanences.



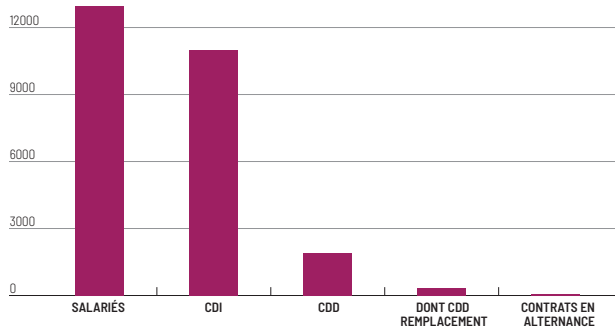
● Nombre de Missions Locales
● Nombre de communes couvertes
● Nombre de sites

2 Les ressources humaines des Missions Locales

Les Missions Locales sont organisées en une branche professionnelle, avec une convention collective régissant les conditions sociales et salariales de l'emploi des professionnels, dont la classification professionnelle, composée de 5 familles de métiers et de 14 emplois repères.

Les personnels salariés du réseau des Missions Locales sont très majoritairement féminins (79,9 %). L'âge moyen est de 43 ans. L'ancienneté est de 10 ans et 11 mois en moyenne.

Les Missions Locales emploient, en 2018, **12 980 salariés ETP**, dont 11 000 sont en CDI. Le nombre des salariés diminue sur un an de 1,5 %, diminution notamment due à la baisse du nombre de salariés en contrat aidé (-40,5 % sur un an). Ceux-ci représentent un tiers des CDD en 2018 (637 sur 1 916 CDD). A contrario, le nombre de salariés en CDI augmente (+2,7 %) en 2018, comme celui des contrats en alternance signés par le réseau (+73 %), même si leur nombre reste marginal (64). 80,1 % des salariés sont à temps plein.



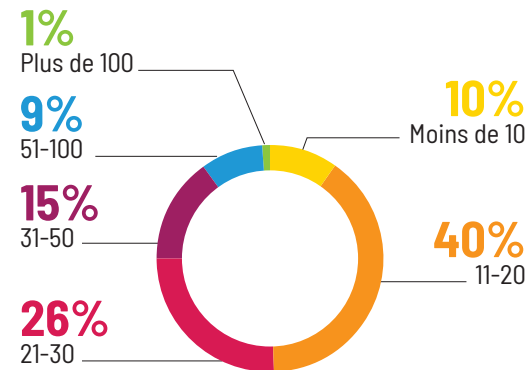
Répartition des 12 980 salariés par type de contrats de travail

À ces effectifs salariés, il convient d'ajouter les personnels mis à disposition (405 soit 279 ETP) et les agents de Pôle emploi (79 ETP), portant ainsi le nombre total des personnes intervenant au sein des Missions Locales à 13 338 ETP.

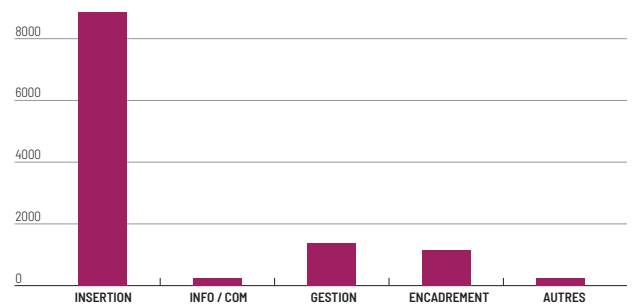
Les jeunes volontaires en mission de Service Civique au sein des Missions Locales (483) ne sont pas comptabilisés dans ces effectifs.

La majeure partie des Missions Locales, employeurs de l'économie sociale et solidaire, ont moins de 30 salariés (76 %), seulement 10 % d'entre elles emploient plus de 50 salariés.

Les professionnels des « métiers de l'insertion » (8 853 ETP) représentent près de trois quarts (74,6 %) des personnels des Missions



Locales, contribuant à l'accompagnement des parcours des jeunes, les conseillers étant les personnels les plus nombreux (7 093 ETP). Viennent ensuite les professionnels de gestion (1 376 ETP) et les personnels assurant les fonctions d'encadrement (1 141 ETP).



Répartition des salariés par métier

3 Les financements des Missions Locales

Les Missions Locales, service public territorial de l'insertion des jeunes, sont financées sous le régime des subventions versées par l'État, les collectivités territoriales (communes, communautés de communes, Départements et Régions) selon leurs compétences et par différents organismes publics dont Pôle emploi.

Leurs financements par l'État (ministère du Travail) s'inscrivent dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui définit les attentes de l'État dans la mise en œuvre des dispositifs publics

d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie, notamment le PACEA et la Garantie Jeunes. D'autres ministères contribuent au financement des Missions Locales, tant pour l'activité principale (2,4 millions d'euros) que pour développer les activités spécifiques (16,2 millions d'euros).

Elles sont également financées en application de l'accord-cadre du partenariat renforcé avec Pôle emploi (48,7 millions d'euros), d'une part, et par le Fonds social européen (21 millions d'euros),

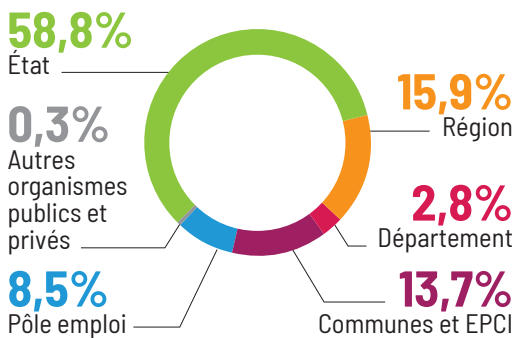
d'autre part, pour la mise en œuvre des dispositifs prévus par le programme opérationnel national 2014/2020 pour l'emploi et l'inclusion des jeunes NEET, dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne.

En 2018, les Missions Locales ont mobilisé des financements totaux à hauteur de **688,6 millions d'euros**, dont 573 millions au titre des activités principales, 108,2 millions pour la conduite d'activités spécifiques et 7,4 millions gérés pour le compte d'autrui.

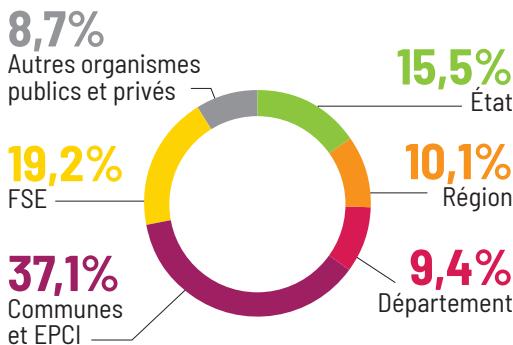
L'État est le principal contributeur au budget global des Missions Locales à hauteur de 51,4 %, suivi par les communes ou leurs groupements (17,5 %) et les Régions (15 %) ainsi que celui du FSE (5%). Le financement des Départements reste limité (4,3 %), en deçà de celui de Pôle emploi (7,1 %) attribué dans le cadre du partenariat renforcé. Les financements pour les activités spécifiques et les fonds gérés pour le compte d'autrui (Fonds d'aide aux jeunes à la demande

des départements, etc.) sont essentiellement apportés par les collectivités locales (37,1 %) ou territoriales (19,5 %), le FSE (19,2 %), l'État (15,5 %) et les autres organismes publics ou privés (8,7 %), avec lesquels les Missions Locales ont développé des partenariats pour enrichir leur offre de service délivrée aux jeunes.

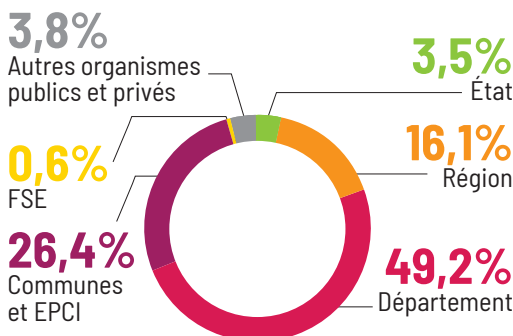
Les financements globaux des activités des Missions Locales diminuent de 1% sur un an, passant de 695,6 millions d'euros en 2017 à 688,6 millions en 2018. Ce sont surtout les crédits obtenus auprès du FSE (-30,8 %) ou les autres organismes (-13,2 %) qui diminuent et, dans une moindre mesure, les financements apportés par les collectivités locales (-1,8 %).



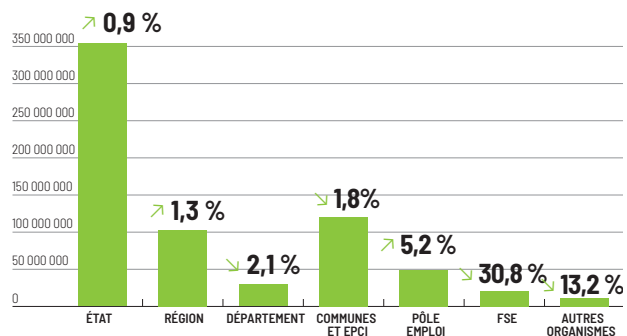
Répartition des financements (activités principales)



Répartition des financements (activités spécifiques)



Fonds gérés pour autrui



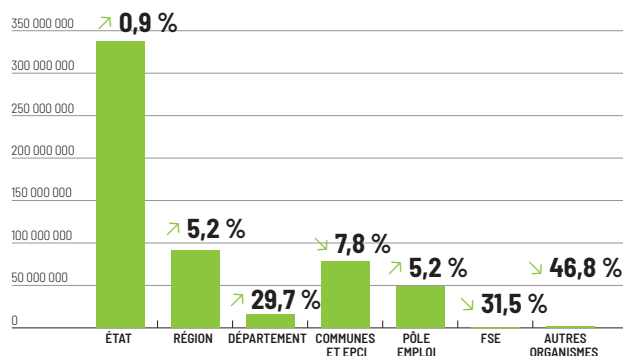
Évolution des financements entre 2017 et 2018 (en millions d'euros)

LES FINANCEMENTS POUR LES ACTIVITÉS PRINCIPALES

Les financements au titre des activités principales s'élèvent à **573 millions d'euros** en 2018, dont 58,8 % sont versés par l'État, notamment au titre de la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) et de l'accompagnement des parcours dans le cadre de la Garantie Jeunes.

Plus de 11 millions d'euros sont apportés en contributions en nature, en grande partie par les collectivités locales à hauteur de 9 millions d'euros. La part de financement par les Départements au titre de l'activité principale reste limitée (2,8 %).

Les financements au titre de l'activité principale sont stables sur deux ans (+1%). Cette stabilité cache des évolutions différentes : alors que les financements de l'État (+0,9 %), des Départements (+29,7 %) et des Régions (+5,2 %) augmentent, ceux des collectivités locales (-7,8 %) diminuent.



Évolution des financements de l'activité principale (en millions d'euros)

Un réseau structuré

6

La gouvernance associative du réseau est structurée au niveau régional par les ARML et au niveau national par l'UNML. Ce sont les partenaires incontournables des services de l'État et des Régions dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle et de l'insertion sociale en direction des jeunes.

1 L'Union nationale des Missions Locales

L'Union nationale des Missions Locales (UNML), à laquelle adhèrent les Missions Locales et les ARML, assure les fonctions d'animation et de représentation du réseau au plan national et de syndicat d'employeurs de la branche professionnelle des Missions Locales et des organismes d'insertion.

L'UNML est une association loi 1901 dont la gouvernance est assurée par les élus qui président les Missions Locales. Son président et les membres des instances (bureau et conseil d'administration)

sont élus tous les deux ans par l'Assemblée générale des Missions Locales adhérentes, qui sont représentées par la voix de leur président ou d'un administrateur délégué.

L'Union contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle des jeunes, en participant aux travaux des instances nationales de concertation avec les ministères et les responsables des politiques publiques de jeunesse.

2 Les associations régionales des Missions Locales

Les fonctions et le rôle des ARML

Le réseau des Missions Locales s'est structuré depuis plus de 25 ans dans chaque région, avec la création progressive d'une association ou d'une union régionale (ARML-URML), présidée par un élu, lui-même président ou administrateur d'une Mission Locale. Les 14 associations ou unions régionales de Missions Locales ont vocation à être les interlocutrices des services de l'État, des Régions et de l'ensemble des acteurs régionaux, publics, privés ou associatifs. Leur rôle est reconnu par la loi du 5 mars 2014, qui leur donne une base législative dans leurs fonctions de représentation des Missions Locales au sein des Crefop. Leurs responsabilités et missions sont renforcées par l'instruction DGEFP/SPAE/2017/331 du 28 novembre 2018 relative à leur conventionnement pluriannuel avec l'État.

Les ARML ou URML sont en charge de la représentation, de la coordination et de l'animation du réseau des Missions Locales. Elles constituent un partenaire incontournable de l'État et des Régions dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle et de l'insertion sociale en direction des jeunes.

La Convention pluriannuelle signée entre chaque ARML et l'État définit le plan d'actions autour des quatre axes suivants :

- accompagner la mise en œuvre et la convergence des politiques publiques en faveur de l'emploi et l'autonomie des jeunes en veillant à assurer une équité de traitement des jeunes ;
- soutenir les Missions Locales dans l'élaboration du projet territorial visant à définir l'offre de service « jeunes et employeurs » dans leur environnement ;
- renforcer la professionnalisation et la valorisation du réseau des Missions Locales ;

- apporter un appui technique à la définition des politiques publiques au moyen de leur expertise.

Les ARML apportent une vision d'ensemble du réseau au plan régional et elles développent les échanges entre structures, en mutualisant les bonnes pratiques et les projets, voire les moyens. Leurs actions couvrent l'ensemble des thématiques relevant du champ d'intervention des Missions Locales en matière d'emploi, de formation, d'orientation, mais aussi de logement, de santé, de citoyenneté, de mobilité, etc.

Elles sont les vecteurs de la diffusion des informations stratégiques auprès des Missions Locales et de la communication sur leurs actions au plan régional. Elles assurent la fonction d'interface entre celles-ci et l'UNML dans le cadre de la Conférence nationale de leurs présidents.

Les ARML sont très investies dans la mise en œuvre des Plans régionaux de formation (PRF) dans le cadre de la politique de formation de la branche professionnelle, pour répondre aux besoins des employeurs et des salariés.

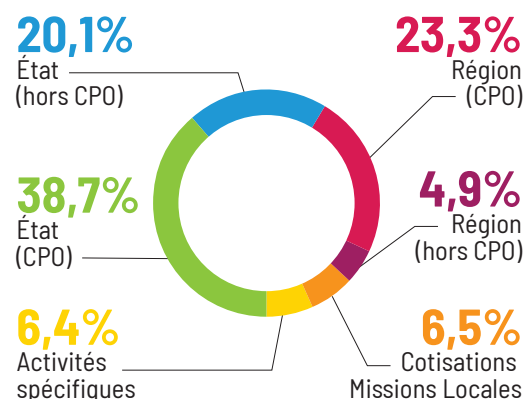
En 2018, les ARML ont organisé 366 sessions de formation, avec une durée globale de 4 427 heures, pour 6 592 salariés stagiaires, avec un budget de 2,18 millions d'euros versés par l'OPCO de la branche. La formation des personnels à l'accompagnement des jeunes (activation du développement vocationnel et personnel, entretien diagnostique, attitude créative, etc.) constitue le plus fort engagement (56 % des actions), qui, comme en 2017, consomme plus de la moitié de la ressource globale des PRF.

Les moyens humains et financiers des ARML

Les associations régionales des Missions Locales comme les Missions Locales ont l'autonomie de gestion et de décision. Elles disposent d'un budget de fonctionnement en propre qui leur permet de mobiliser les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, avec notamment le recrutement du personnel technique chargé de mettre en place le programme régional d'animation. Les 14 ARML emploient, en 2018, du personnel à hauteur de 72,1 ETP, soit une moyenne de 5 ETP par structure d'animation régionale.

Le budget global des ARML s'est élevé à plus de 10 millions d'euros en 2018, dont 38,7 % sont apportés par l'État, d'une part, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (Direccte) et, d'autre part, 20,1 % en dehors de la CPO, par d'autres services de l'État (ARS, Justice, DRJSCS, etc.).

Les Régions contribuent à hauteur de 28,2 % au budget des ARML, dont 23,3 % dans le cadre de la CPO signée avec les ARML. Les autres ressources proviennent des adhésions des Missions Locales (6,5 %) et des produits des activités spécifiques (6,4 %).



Financements ARML

(Enquête réalisée auprès des ARML par l'UNML - décembre 2019)



Union Nationale des Missions Locales

3 rue de Metz · 75010 Paris · Tél. 01 75 43 32 32 · accueil@unml.info www.unml.info